

Centre de recherche et d'information socio-politiques CRISP

# CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIO-POLITIQUES – CRISP

Président : Xavier Mabille

Directeur général : Vincent de Coorebyter

Secrétaire général : Pierre Blaise

Rédacteur en chef : Étienne Arcq

#### Équipe de recherche:

Étienne Arcq, Pierre Blaise, Vincent de Coorebyter, Caroline Sägesser, Anne Vincent, Marcus Wunderle

#### Conseil d'administration:

Jacques Brassinne de La Buissière (vice-président), Camille Deguelle, Franklin Dehousse (en congé), Francis Delpérée, Hugues Dumont, Jacques Emond, Jules Gérard-Libois (président fondateur), José Gotovitch, Nadine Gouzée, Serge Govaert, Maurice-Pierre Herremans (président honoraire), Laura Iker, Malou Julin, Xavier Mabille (président), Roland Michel (administrateur gérant), Pierre Reman, Guy Spitaels, Robert Tollet (vice-président), Els Witte, Paul Wynants

#### COURRIER HEBDOMADAIRE

Le numéro simple : 6,90 € – Le numéro double : 12,40 €
Abonnement : 235,00 €
(TVA comprise)

Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles – Tél.: 02/211 01 80 Banque: 310-0270551-07 – CCP: 000-0065824-58 Site web: www.crisp.be

Le Courrier hebdomadaire bénéficie des remarques et suggestions de l'équipe de recherche du CRISP. Les projets de textes sont également soumis à la lecture de spécialistes extérieurs à l'équipe de recherche, et qui sont choisis en fonction des sujets traités.

Éditeur responsable : V. de Coorebyter, Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays

ISSN 0008 9664

# t télécharaé depuis www.cairn.info - - - 91.178.255.179 - 20/11/2016 18h20. © CRISP

# Table des matières

INTRODUCTION	5
La présence africaine en Belgique	6
LES PREMIERS FLUX MIGRATOIRES	6
LA DIVERSIFICATION DES FLUX MIGRATOIRES A FRICAINS APRÈS 1960	8
Les étudiants 8	
Les autres catégories d'immigrés	9
ANALYSE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE	13
Données générales sur la population belge et étrangère	13
Répartition spatiale de la population africaine en Belgique	14
Répartition selon les régions	15
Répartition selon les provinces	17
Répartition par âge et par sexe de la population africaine en 1999	18
La multiplicité des statuts des Africains	20
Les diplomates	21
Les étudiants	21
Les immigrés sous statut de travailleur	23
Les sportifs 24	
Les artistes 25	
Les ministres de cultes reconnus	25
Les réfugiés	26
Les demandeurs d'asile	27
Les sans papiers	28
Les Belges d'origine africaine	28
LES ASSOCIATIONS AFRICAINES EN BELGIQUE	32
LA GENÈSE DES ORGANIS ATIONS AFRICAINES EN BELGIQUE	33
UNE MULTIPLICITÉ D'ORGANISATIONS	34
Les associations constituées sur base ethnique ou géographique	34
D'autres critères de regroupement	35
Les organisations du secteur de l'aide au développement	37
Chantiers d'Afrique	37
Djolof 37	20
Le Conseil des communautés africaines en Belgique et en Europe (CCAE)	38
LES FONCTIONS DES ORGANISATIONS	38
LES FACTEURS DE COHÉS ION DES ASSOCIATIONS	40
LA COORDINATION DES ASSOCIATIONS AFRICAINES	41
Le Conseil des Communautés africaines en Belgique et en Europe (CCAE/Belgique)	42
Participation africaine au Forum des migrants de l'Union européenne	44
Participation africaine aux organismes régionaux d'intégration	45
CONCLUSION	48

# Introduction

En Belgique comme dans beaucoup d'autres pays d'Europe occidentale, le thème de l'immigration fait régulièrement l'objet de débats tant dans l'opinion publique que dans le monde politique et les médias.

L'histoire de l'immigration en Belgique fut marquée par des flux migratoires en provenance de divers pays jusqu'à la crise pétrolière de 1973 qui marqua, dans presque tous les États d'Europe, l'arrêt officiel de l'immigration contingentée. Outre la mise sur pied généralisée de dispositifs publics destinés à 'intégrer' les immigrés d'ancienne implantation, on assista à partir de cette époque à l'émergence de formes nouvelles d'immigration et à la diversification des flux et des pays d'émigration. Les candidats à cette immigration 'nouvelle' provenaient majoritairement des pays d'Europe centrale et orientale, du bassin méditerranéen et de l'Afrique subsaharienne.

Le présent Courrier hebdomadaire est consacré aux populations issues de l'Afrique subsaharienne. Ces 'Africains' de Belgique représentent une catégorie de la population immigrée du pays peu ou mal connue et trop souvent réduite aux seuls Congolais. Il est donc nécessaire de rappeler que si ces ressortissants congolais sont certes majoritaires (du fait des liens coloniaux), ils ne sauraient symboliser à eux seuls la diversité réelle que manifeste la communauté de ressortissants de l'Afrique noire disséminée sur l'ensemble du territoire. De plus, l'histoire de l'immigration issue des colonies ou de territoires sous tutelle reste encore un sujet peu étudié. Elle fait parfois l'objet de multiples phantasmes et préjugés. De même, les associations formées par des ressortissants issus des pays de l'Afrique subsaharienne méritent une analyse. Si les récentes mobilisations sur la question des sans-papiers ont permis à quelques ressortissants africains de jouer un rôle moteur dans le mouvement, l'associationnisme africain reste assez faible du fait de ses difficultés internes qui risquent de compromettre son rôle de vecteur de la participation citoyenne.

Cette étude comprend deux parties. Dans un premier temps, nous retracerons l'histoire de l'immigration africaine depuis 1960 en Belgique en montrant la grande diversité de la communauté africaine de Belgique. L'attention sera portée sur ce que l'on entend par le terme 'africain' et sur les différents statuts juridiques et/ou administratifs auxquels les personnes relevant de cette appellation peuvent répondre. Dans la deuxième partie, nous étudierons la manière dont les ressortissants africains essaient de s'inscrire collectivement dans la société belge à travers leur vie associative <sup>1</sup>.

Bonaventure Kagné est chercheur au Centre d'études de l'ethnicité et des migrations (CEDEM) à l'Université de Liège; Marco Martiniello est maître de recherches au FNRS et directeur du CEDEM.

# La présence africaine en Belgique

La présence de populations issues de l'Afrique subsaharienne en Belgique relève de trajectoires migratoires diversifiées. Les facteurs explicatifs, tout comme les modalités de ce processus, sont également multiples <sup>2</sup>.

# Les premiers flux migratoires

Le relevé détaillé de la présence africaine en Belgique dans les statistiques officielles de population ne fut pas toujours systématique. Elle ne faisait pas de distinction entre population ressortissante du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne. Alors que la quasitotalité des étrangers <sup>3</sup> issus d'autres continents fait l'objet d'un relevé statistique détaillé par nationalité, la plupart de ceux qui sont originaires de pays d'Afrique au sud du Sahara sont plutôt répertoriés dans la catégorie globale de pays d'Afrique, du moins tel qu'il ressort des données rendues publiques <sup>4</sup>. Avant la Seconde guerre mondiale, très peu d'Africains furent en effet recensés et inscrits dans les registres officiels. Il faut dire que cette présence fut somme toute faible, par rapport à l'ensemble de la population totale étrangère. Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, sur 367.619 étrangers recensés, seulement 1.838 étaient africains. On y comptait 10 Congolais.

À la veille des années 1960 —années pendant lesquelles de nombreuses colonies accèdent à l'indépendance — les primo-arrivants de l'Afrique subsaharienne sont essentiellement des étudiants venus faire des études en Belgique. Numériquement dominants dans cette catégorie de populations, les étudiants congolais furent affublés du sobriquet de 'Belgicains' par leurs compatriotes restés au pays, désignant par là ceux qui étaient aux pays des Blancs. Ce mouvement d'étudiants s'expliquait notamment par les liens historiques et l'existence d'accords entre des universités et des écoles supérieures de Belgique et d'Afrique centrale. Par ailleurs, bon nombre des accords de coopération culturelle signés après les indépendances entre, par exemple la République démocratique du Congo et la Belgique, consistaient à octroyer des bourses d'études par l'Office

B. KAGNÉ, « L'immigration africaine : diversité des trajectoires », Agenda interculturel, n° 188, novembre 2000, pp. 5-10.

Est étranger au sens de la législation belge « quiconque ne sait pas faire la preuve qu'il possède la nationalité belge». Cf. lois du 15 décembre 1980 et du 15 juillet 1996. Dans la législation belge actuelle, la belgitude ne saurait être présumée pour les individus dont les stigmates conduisent à les attacher à une communauté étrangère. Il s'agit là d'une identification par défaut qui conduit à considérer que le statut de belge ne peut être passif pour un étranger : pour l'être ou pour être considéré comme tel, il doit en exister une preuve. Le législateur exclut ainsi la présomption de possession de la nationalité belge à un individu que certains facteurs portent à considérer comme étranger.

Il convient néanmoins de signaler que depuis fin 1999, la situation fait l'objet de changements importants.

de coopération au développement (OCD) <sup>5</sup> à des étudiants et cadres. Le contexte des indépendances et la mise en cause de l'administration coloniale belge au Congo ne sont sans doute pas étrangers à cette arrivée en nombre d'ex-colonisés. De plus, prises de court par l'avènement de l'indépendance de leur colonie et de leurs territoires sous-tutelle, les autorités belges se sont senties obligées de prendre des mesures destinées à permettre à certains Africains d'entamer ou de poursuivre des formations en métro-pole, l'objectif majeur étant de préparer ces futures `élites' à prendre le relais des fonctionnaires coloniaux. En effet, il était impératif de former les futurs cadres et fonctionnaires indispensables à l'administration et à la construction du nouvel État indépendant <sup>6</sup>.

D'autres catégories d'étudiants (stagiaires, chercheurs, etc.) financées par des organisations privées ou par des fonds personnels seront également recensées. Des boursiers du gouvernement des nouvelles républiques congolaise, rwandaise et burundaise viendront s'ajouter un peu plus tard à cette population estudiantine. Entre 1959 et 1960, sur 1.797 étudiants étrangers (soit 7 %) recensés dans l'enseignement supérieur en Belgique, 132 venaient du continent africain (54 du Maghreb et 78 de l'Afrique subsaharienne) 7. Les étudiants originaires de l'Afrique subsaharienne pro-viennent essentiellement du Congo (Kinshasa) (35) et du Rwanda (36). Il s'agissait en général de personnes ayant, à la date de leur arrivée en Belgique, au moins leur diplôme de fin d'études secondaires. Depuis la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, létablissement et l'éloignement des étrangers, la Belgique ne délivre des visas pour raisons d'études qu'aux seuls étudiants admis aux études universitaires ou supérieures. Il existe toutefois quelques exceptions. Certains étudiants mineurs, qui sont sous la tutelle d'une famille belge (ou une famille établie en Belgique), sont admis à poursuivre en Belgique leurs études secondaires. On notera aussi la présence, à la même époque, d'anciens marins des bateaux de la Compagnie maritime belge du Congo qui furent engagés comme ouvriers dans l'industrie lourde à Charleroi et à Marchienne-au-Pont, de personnels domestiques des expatriés belges en vacances en métropole et de cadres non boursiers. En général, cette présence africaine est restée purement individuelle et revêtait un caractère temporaire. Toutefois, même si elles gardent majoritairement à l'esprit l'idée de retourner dans leur pays d'origine une fois leurs études ou leurs formations achevées, l'instabilité sociopolitique et économique de nombreux pays africains d'une part, et l'acclimatation au mode de vie occidental d'autre part, dissuaderont une frange importante de ces populations et renverront à plus tard la concrétisation d'un tel proiet 8.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Cf. les arrêtés royaux du 15 janvier 1962 et du 14 octobre 1971. L'Office de coopération au développement (OCD) sera transformé en Administration générale de la coopération au développement (AGCD), puis, à la faveur de la restructuration du secteur de la coopération belge, en Direction générale de la coopération internationale (DGCI). Cf. AGCD, Les Nouvelles couleurs de la coopération internationale, Bruxelles, Service communication de l'AGCD, 1999, pp. 28-31.

Organisée par les autorités belges, l'arrivée en tant que touristes en Belgique de plusieurs dizaines de Congolais triés sur le volet à la veille des indépendances illustre les prémisses des nouveaux rapports entre l'ancienne métropole et l'imminent nouvel État indépendant qu'est le Congo à l'époque.

Dienst voor de Universitaire statistiek, Universitaire stichting, Jaaverslag.

BOKOLO, L'Afrique du XX<sup>e</sup> siècle. Le continent convoité, Paris, Seuil, 1985.

# La diversification des flux migratoires africains après 1960

Les décennies 1960 et 1970 sont le témoin des premières arrivées et des premiers signes d'installation de populations issues de l'Afrique subsaharienne. Il s'agit alors d'un phénomène lent et progressif. Au recensement général de la population de 1970 par exemple, sur 696.282 étrangers résidant en Belgique, 55.943 personnes (soit 8,03 %) sont issues du continent africain. Parmi elles, 7.827 (soit 14 % du total des Africains) proviennent de pays d'Afrique subsaharienne. Ces personnes sont majoritairement originaires du Congo (5.244), du Rwanda (534) et du Burundi (339). Il n'est guère étonnant de retrouver ces trois pays en tête, puisqu'il s'agit d'anciens territoires sous administration tutélaire et coloniale belge. Les autres pays les mieux représentés sont par ordre décroissant l'Afrique du sud, la Côte d'Ivoire, le Tchad, le Cameroun, le Dahomey (actuel Bénin), le Niger et le Sénégal. Les ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne relèvent de plus de trente nationalités différentes. En 1961, ils représentent à peine 1 % des 453.486 du total des étrangers recensés en Belgique. Néanmoins, ce nombre évoluera ultérieurement, notamment dans les années 1980 et 1990, pour se stabiliser de nos jours à une moyenne de 2,5 % par rapport à la population étrangère totale. D'un autre côté, comme on le verra plus loin, les Congolais continuent de constituer le groupe numériquement dominant. Rwandais et Burundais quant à eux se retrouvent supplantés par les ressortissants de pays comme le Cameroun, le Ghana et l'Île Maurice.

#### Les étudiants

La présence en Belgique d'étudiants issus du continent africain ne devient significative que dans les années 1970, période au cours de laquelle les étudiants africains forment 23 % du total des étudiants étrangers. Elle croît dans les années suivantes pour atteindre un pic dans les années 1980 (40 %). Par la suite, elle subira une légère baisse puisqu'en 1990 et en 1996-1997, elle ne représente plus que 34 %.

Ainsi, avant 1970, la présence des étudiants africains est presque insignifiante (1% du total des étudiants étrangers en 1940 et 7 % en 1960). Au cours de l'année académique 1969-1970, les ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne sont plus nombreux que ceux issus des pays du Maghreb (soit 83 % pour les premiers et 17 % pour les seconds). Parmi les étudiants d'Afrique subsaharienne, les ressortissants d'anciens territoires sous tutelle et coloniaux viennent en tête : 866 Congolais, 147 Burundais et 104 Rwandais sur 1.409 ressortissants d'Afrique subsaharienne. L'écart entre les étudiants issus de l'Afrique subsaharienne et ceux du Maghreb s'amenuise à partir des années 1980 et 1990. Le Maghreb est surtout représenté par les Marocains, <sup>s</sup>uivis par les Tunisiens, Algériens, Égyptiens et Libyens. Les Congolais, Rwandais et Burundais (ainsi que les étudiants camerounais à partir des années 1990, qui passent de 85 représentants pour l'année académique 1979-1980 à 483 pour 1989-1990, et 595 pour 1996-1997) continuent toujours à être les plus nombreux pour l'Afrique subsaharienne. Dans les

années 1990 toujours, on constate une plus grande diversité dans l'origine nationale des étudiants africains; mais cette diversification reste peu significative par rapport aux principales nationalités citées plus haut (Zaïre, Rwanda, Burundi, Cameroun). En effet, en 1996-1997, on dénombre 1.757 Congolais, 595 Camerounais, 219 Burundais, 159 Rwandais, 99 Nigérians et 70 Sénégalais. Ces pays forment 80 % du total des étudiants d'origine subsaharienne.

Au niveau de la répartition des étudiants universitaires par continent d'origine (voir tableau 1) dans les institutions belges, les Africains (tous pays confondus) viennent assez logiquement après les Européens et précèdent les étudiants ressortissants des continents asiatique, américain ou océanique. Les étudiants universitaires africains sont particulièrement présents dans les universités francophones (5.204 en 1996-1997) au détriment des flamandes (714 en 1996-1997). Le facteur linguistique n'est sans doute pas étranger à cette répartition.

Enfin, alors qu'on constate un équilibre homme/femme chez les étudiants belges et la même tendance de façon générale chez les autres étudiants d'Europe occidentale, il en va tout autrement des étudiants étrangers issus de l'Afrique subsaharienne où le rapport est défavorable aux femmes (4.170 hommes pour 1.748 femmes). Ce qui correspond à la prépondérance masculine observable dans la première vague des migrations africaines.

Tableau 1: Répartition des étudiants universitaires par continent d'origine (1996-1997)

	Universités francophones <sup>1</sup>	Universités flamandes <sup>2</sup>	Total et % p/r au nbre total d'étudiants		
Étrangers Europe	5.751	2.887	8.638	6,78	
Étrangers Afrique	5.204	714	5.918	4,65	
Etrangers Asie	660	1.007	1.667	1,31	
Etrangers Océanie	4	15	19	0,01	
Etrangers Amérique	573	316	889	0,70	
Réfugies politiques	298	27	325	0,26	
Apatrides ou de	3	1	4	0,00	
nationalité indéterminée					
Total étrangers	12.493	4.967	17.460	13,71	
Belges	48.696	61.177	109.873	86,29	
Total général	61.189	66.144	127.3		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Universités francophones: Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux, Faculté polytechnique de Mons, Facultés universitaires catholiques de Mons, Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur, Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles, Fondation universitaire Luxembourgeoise, Université catholique de Louvain, Université libre de Bruxelles, Université de Liège, Université de Mons-Hainaut.

Source: Dienst voor de Universitaire statistiek, Universitaire stichting, *Jaanerslag*: Conseil des Recteurs, Commission statistiques universitaires; Calculs: Bonaventure Kagné, ULg, 2001.

# Les autres catégories d'immigrés

Mise à part la population estudiantine qui bénéficia d'accords conclus entre universités, l'immigration africaine releva en général de l'initiative des individus et non du fruit d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux entre la Belgique et les États de l'Afrique sub-

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Universités flamandes: Katholieke Universiteit Brussel, Katholieke Universiteit Leuven, Limburgs Universitair Centrum, Universitair Centrum Antwerpen, Universiteit Gent, Universitaire Faculteiten Sint-Ignatius Antwerpen, Universitaire Instelling Antwerpen, Vrije Universiteit Brussel.

saharienne, comme ce fut par contre le cas lors des conventions bilatérales entre la Belgique et certains pays européens ou du Maghreb dans les années d'après-guerre <sup>9</sup>.

Par ailleurs, durant cette période et pendant les années qui suivirent, la population africaine a non seulement augmenté de façon régulière sur le plan quantitatif, mais elle s'est également diversifiée sur le plan du statut des personnes. En effet, outre l'accroissement du nombre de personnes venues en qualité d'étudiants, d'autres facteurs sont à l'origine de la présence africaine en Belgique. Tipo Tipo Bitumba Mayoyo épingle différents facteurs d'émigration des Congolais par exemple vers l'Europe en générale et vers la Belgique en particulier: entre autres, la fuite de la pauvreté et la quête d'espace de vie plus prospère ; la domination culturelle de l'Occident, à travers notamment des multiples réseaux médiatiques de l'Occident qui agissent comme de véritables instruments de propagande pour la migration Sud-Nord; l'action de la musique congolaise (ex-zaïroise) comme vecteur de publicité et d'incitation à l'émigration, car l'installation de grands musiciens d'origine africaine et les tournées qu'ils effectuent dans le vieux continent constituent un puissant appel auprès des jeunes désœuvrés restés au pays, l'Occident apparaissant comme le lieu où les opportunités pour les artistes de vivre de leur métier ou de la vente des disques est plus probable 10. Il convient également de mentionner l'immigration de quelques travailleurs africains expatriés, engagés dans des entreprises ayant une représentation en Belgique. On peut citer par exemples, la Société financière de développement (SOFIDE), la Gécamines, la Miba à Bruxelles, l'Office national des transports (ONATRA), l'Office de fret maritime (OGEFREM), basées à Anvers, l'ex-Air-Zaïre, devenue Lignes aériennes congolaises (LAC), etc. Ii y a lieu de souligner aussi le séjour temporaire de touristes africains, d'aventuriers, d'hommes d'affaires, de commerçants en quête d'approvisionnement ou de prospection de marchés nouveaux et d'hommes politiques à la recherche de soutiens extérieurs.

Cf. A. MORELLI (sous la dis), Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours, Bruxelles, EVO Histoire, CBAI, 1992; M. TH. COENEN et R. LEWIN (coord), La Belgique et ses immigrés. Les politiques manquées, Bruxelles, Collection Politique et Histoire, De Boeck Université, 1997.
 T. T. MAYOYO BITUMBA, Migration Sud/Nord, levier ou obstacle? Les Zaïrois en Belgique, Bruxelles-Paris, AfriKa Instituut-ASDOC & L'harmattan, 1995, pp. 59-60.

Tableau 2 : Part de la population africaine dans la population belge et la population étrangère totale Évolution de 1970 à 2000

	1970	1981	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Afrique sub. 1	7.827	14.539	23.147	25.609	28.522	30.313	30.957	24.376	24.576	24.760	24.837	25.833
% p/r pop. étr. totale		1,6								2,7		
Maghreb 2	48.116	122.800	159.106	162.956	161.631	161.588	145.730	155.122	152.553	146.364	138.500	135.226
% p/r pop. étr. totale		13,9	1	1	1	1	15,8	1	1	16,2		
Total Afrique	55.943	137.339	182.253	188.565	190.153	191.901	190.641	179.498	177.129	171.124	163.337	161.059
% p/r pop. étr. totale		1	20	2	2	2	2	1	1	18,94		18
Total étrangers	696.282	878.577	900.855	922.502	909.265	920.568	922.338	909.769	911.921	903.120	891.980	897.110
% p/r pop. totale										9,00		
Belges	8.960.888	8.970.070	9.077.826	9.099.495	9.159.054	9.180.063	9.208.236	9.233.278	9.258.305	9.289.144	9.321.772	9.341.975
% p/t pop. totale	9	9	90	9	9	9	9	9	9	91		
Pop. totale	9.657.170	9.848.647	9.978.681	10.021.997	10.068.319	10.100.631	10.130.574	10.143.047	10.170.226	10.192.264	10.213.752	10.239.085

<sup>1</sup> Dont Congo (RDC), Cameroun, Ghana, Ile Maurice, Rwanda, Burundi, Côte d'ICf.e, Angola.

Source : Institut national de statistique (INS), Recensement de la population (1947, 1961, 1970, 1981 et 1991). Statistiques démographiques annuelles (1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999 et 2000). Calculs : Bonaventure Kagné, ULg, 2000.

<sup>2</sup> Dont Maroc, Tunisie, Algérie.

Période des premières arrivées en Belgique des populations issues de l'Afrique subsaharienne, les années 1960 et 1970 représentent aussi une époque charnière d'édification et de consolidation des systèmes politiques des nouveaux États africains. Au cours de ces années, de nombreux pays africains sont confrontés à une situation sociale, politique et économique instable. L'euphorie suscitée par les indépendances a cédé la place à une série de problèmes et a provoqué de multiples mouvements de population 11. En effet, les États réalisent à ce moment que l'accès à l'indépendance a multiplié plutôt que simplifié les problèmes qu'ils sont appelés à résoudre 12. Une des questions majeures héritées du passé colonial concerne la gestion de la multiplicité des 'ethnies' 13 qui peuplent ces pays et qui fut à la base de certaines tensions et de guerres tribales qui ont surgi avant, pendant et après la décolonisation (Hutu et Tutsi en 1950-1960 et 1994 au Rwanda, Balulua et Baluba en 1959 au Congo) 14. Par ailleurs, l'avènement des indépendances des pays africains et l'émergence des mouvements nationalistes qui l'ont accompagné ont eu pour effet de réduire fortement les possibilités de mouvement migratoire intercontinental. De nombreux coups d'État 15, des catastrophes naturelles de toutes sortes ont accentué le caractère instable de ces régimes et ont provoqué des déplacements de populations d'abord vers les pays voisins mais aussi vers des pays d'Europe occidentale 16. Alors que plusieurs de ces personnes déplacées cherchent à emprunter la voie du droit d'asile pour entrer dans les pays européens, d'autres n'hésitent pas à risquer leur vie en passant par la voie illégale. Les demandeurs d'asile proviennent essentiellement de l'ex-Zaïre (actuelle République démocratique du Congo), du Ghana et du Nigeria. En effet, il n'y a guère d'autres moyens pour émigrer vers l'Europe tant les politiques d'immigration sont restrictives.

La décennie 1990 se caractérise par un accroissement visible des demandes d'asile. Ainsi, aux côtés de la Roumanie, de l'ex-Yougoslavie, de l'Inde, du Pakistan et de la Turquie – pays d'où proviennent le plus de demandeurs d'asile –, viennent se ranger sept États africains : la République démocratique du Congo, le Nigeria, le Ghana,

Cf. par exemple, dans la décennie 1960, les mouvements de population qui eurent lieu au sein de la république de Djibouti et qui ont suscité de nombreux conflits dits ethniques. À ce sujet, cf.

A. COUBA, Le mal djiboutien. Rivalités ethniques et enjeux politiques, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 48-60.

Parmi les nombreuses questions qui se posent aux États africains durant cette période, figurent en bonne place celles qui sont liées à la transformation de leur économie, notamment le renforcement de la fertilité des sols (cas du Mali) et la lutte contre les maladies. Ces difficultés constituent autant de fectures qui vont fescille et deventes les founces pouvoirs en place en mel d'expérience.

facteurs qui vont fragiliser davantage les 'jeunes' pouvoirs en place en mal d'expérience.

Malgré l'usage fréquent de ce terme ethnie dans plusieurs disciplines scientifiques et secteurs professionnels, il convient de souligner ici qu'il peut signifier tant de choses différents pour tant de personnes différentes, selon qu'il est utilisé en Europe ou dans certains pays de l'Afrique subsaharienne. Cf. à ce sujet B. KAGNÉ, Ethnie et ethnisme dans la vie politique africaine. Une comparaison entre le Cameroun et le Zaïre, Université de Liège, 1996; M. MARTINIELLO, L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines, Paris, QSJ, 1995, n° 1997; J.-L. AMSELLE et E. M'BOKOLO (sous la direction de), Au cœur de l'ethnie – ethnies, tribalisme et état en Afrique, Paris, La découverte, 1985.

Cf. J.-L. AMSELLE et E. M'BOKOLO (sous la direction de), Au cœur de l'ethnie – ethnies, tribalisme et état en Afrique, op. cit.

Cf. à ce sujet le coup d'État du 13 janvier 1963 qui a vu le renversement et l'assassinat du président togolais Sylvanus Olympio. Cf. T. TETE, *Démocratisation à la togolaise*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 19-25.

pp. 19-25.
 E. M'BOKOLO, L'Afrique du XX<sup>ème</sup> siècle, op. cit. CF. AUSSI, B. KAGNÉ, «L'immigration africaine: diversité des trajectoires », op. cit.

l'Angola, le Togo, la Guinée et le Liberia <sup>17</sup>. Notons d'ailleurs que c'est durant cette période que sont engagés, un peu partout en Afrique, les processus de démocratisation des États <sup>18</sup>. Les mouvements d'opinion et les troubles sociaux qui ont accompagné un peu partout ces processus ont probablement joué un rôle non négligeable sur ces déplacements importants de population, à la recherche de conditions de vie moins hostiles. Les trajectoires migratoires de populations issues de pays d'Afrique au Sud du Sahara en Belgique sont variées du fait de la diversité des contextes et des motivations de départ. L'installation de plus en plus durable de ces diverses populations relève vraisemblablement moins de dispositifs publics particuliers que de processus fortuits <sup>19</sup>.

En définitive, l'histoire de la présence africaine en Belgique est atypique. Elle diffère dans bien des cas de celle des autres populations immigrées y résidant ainsi que de l'histoire des Africains résidant dans des pays européens autres que la Belgique <sup>20</sup>. Les différentes situations pré-migratoires caractéristiques des Africains subsahariens influencent fortement les statuts hétéroclites sous lesquels ils se retrouvent dans le pays d'accueil <sup>21</sup>.

# Analyse socio-démographique

# Données générales sur la population belge et étrangère

Parmi les populations étrangères que compte le royaume en 2000, 63 % sont citoyens d'un État membre de l'Union européenne et 37 % proviennent de pays extra-européens. Dans cette dernière catégorie, on dénombre 121.984 Marocains et 25.833 ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne.

La comptabilisation des populations belges et étrangères appelle un certain nombre de remarques. Plusieurs catégories de la population étrangère ne sont pas reprises dans ces données officielles, du moins pas dans le même registre de population. Les étrangers relevant de statuts spéciaux font ainsi l'objet d'une mention dans des registres distincts du registre national de population. Les diplomates, consuls, fonctionnaires internationaux sont repris dans la catégorie «étrangers privilégiés» et sont inscrits dans un registre tenu au Ministère des Affaires étrangères <sup>22</sup>. Depuis 1994, les personnes en instance procédurale de demande d'asile sont inscrites dans des registres d'attente créés à

Pour plus de détails, cf. Rapports annuels du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), (1992, 1994 et 1996).

Cf. P. SALMON (ed), Processus de démocratisation en Afrique: impact et perspectives, Actes du colloque international des 11-14 avril à Cotonou, Éditions CGRI et ULB,1994; cf. aussi G. DE VILLERS et J. OMASOBO, Zaire, la transition manquée, Paris et Bruxelles, CEDAF, 1998; cf. aussi A. COUBBA, Le mal Djiboutien. Rivalités ethniques et enjeux politiques, op. cit., pp. 60 et ss.

B. KÄGNÉ, «L'immigration africaine: diversité des trajectoires », op. cit., p. 4. Cf. M. NEBEL, « Les Africains Noirs en Allemagne et en France au miroir de l'histoire », Hommes & Migrations, n° 1221, septembre-octobre 1999, pp. 93-102.

Cf. « diversité des statuts administratifs des Africains », p. 25.

Moniteur belge, 15 octobre 1992, chapitre 1er, point 3, de l'Instruction du 7 octobre 1992 portant sur les « étrangers privilégiés ».

cet effet <sup>23</sup>. Difficilement quantifiables, les personnes sans titre de séjour valable <sup>24</sup> ne sont pas non plus comptabilisées.

Tableau 3 : Population belge et étrangère par région et province en 2000

	Étrangers UE	Étrangers hors UE	Pop. étrangère totale	Belges	Population totale	% Étrangers/ pop. totale
Belgique	563.556	333.554	897.110	9.341.975	10.239.085	8, 76
Bxl-capitale	140.356	133.257	273.613	685.705	959.318	28,52
Flandre	164.569	129.081	293.650	5.646.601	5.940.251	4,94
Wallonie	258.631	71.216	329.847	3.009.669	3.339.516	9,88
Anvers	50.985	57.503	108.488	1.535.484	1.643.972	6,60
Brabant flamand	40.373	17.858	58.231	956.473	1.014.704	5,74
Limbourg	46.609	20.308	66.917	724.261	791.178	8,46
Flandre or.	13.786	26.442	40.228	1.321.395	1.361.623	2,96
Flandre occ.	12.816	6.970	19.786	1.108.988	1.128.774	1,75
Brabant wallon	20.969	9.420	30.389	319.495	349.884	8,69
Hainaut	127.127	27.926	155.053	1.124.414	1.279.467	12,12
Liège	87.025	26.568	113.593	905.849	1.019.442	11,14
Luxembourg	9.129	2.064	11.193	235.627	246.820	4,53
Namur	14.381	5.238	19.619	424.284	443.903	4,42

Source: Institut national de statistique. Calculs: Bonaventure Kagné, ULg, 2000.

# Répartition spatiale de la population africaine en Belgique

Selon les données de l'Institut national de statistiques (INS), 9,4 % de la population du royaume habitent la région de Bruxelles-capitale, 58 % en région flamande et 32,6 % en région wallonne. La présence des étrangers dans les trois régions que compte la Belgique est inégale. En effet, la concentration spatiale des 897.110 étrangers comptabilisés pour 9.341.975 Belges en 2000 diffère d'une région à l'autre. En proportion du total d'étrangers, 36,8 parmi eux habitent en Wallonie, 32,7 % en Flandre et 30,5 % en région bruxelloise. La population étrangère résidant en Belgique est composée de 563.556 ressortissants de l'Union européenne (62,8 %) et 333.554 hors Union européenne (37,2 %). En général, l'usage de l'expression `étranger hors Union européenne' renvoie le plus souvent aux ressortissants de l'Afrique nord saharienne (le Maroc en tête), et d'autres pays comme la Turquie. En effet, les communautés marocaines et turques forment en Belgique les plus grosses communautés d'étrangers hors-UE, soit 57,3 % du total de ces étrangers (soit 36,6 % pour les Marocains et 20, 7 pour les Turcs). Par rapport à l'ensemble des étrangers du pays, ces pays représentent à eux deux 21,3 %, soit 121.984 Marocains (13,6 %) et 69.183 Turcs (7,7 %) 25. Quant aux ressortissants de l'Afrique subsaharienne, ils occupent la quatrième place avec 25.833 (2,9 %) personnes, précédés par les personnes issues de pays asiatiques (27.015 personnes, soit 3 %). Suivent, enfin, les ressortissants des continents américain et océanique.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Cf. loi du 24 mai 1994, arrêté royal du 1<sup>er</sup> février 1995 et circulaire du 24 mars 1995 relative au registre d'attente.

B. KAGNÉ, Eay Scapegoats: Undocumented Immigrants in Europe - Belgian report, Freudenberg Stiftung Foundation, King Baudouin Foundation, CEDEM-Université de Liège, 2000, pp. 5-6.

Par rapport aux étrangers tiers à l'UE, les ressortissants marocains forment 36,6 % de ce groupe et les Turcs, 20,7 %.

# Répartition selon les régions

Comme ces chiffres le prouvent, la majorité des étrangers présents en Belgique provient de pays membres de l'Union européenne. La proportion des ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne est minime quelle que soit la province prise en compte. En effet, le pourcentage de la population issue de l'Afrique subsaharienne dans la population étrangère totale reste toujours inférieur à 5 % et avoisine plutôt les 2,5 % en moyenne. Si l'on considère tous les ressortissants du continent africain en général, ces chiffres deviennent plus importants puisqu'au niveau du royaume, les Africains représentent 18 % de la population étrangère totale avec un pic de 28,5 % à Bruxelles-capitale et à Anvers (28,3 %).

Tableau 4 : Répartition de la population africaine pour les principales nationalités selon les trois régions (2000)

		o delon led tre	0 \	/	
	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie <sup>t</sup>	Communauté
	Beigique	capitale	Flandre	w anome	germanophone
Afrique du Sud	667	99	501	67	0
Angola	661	184	201	276	3
Burundi	560	196	111	253	0
Cameroun	1.627	916	206	505	0
Congo (Rép dém)	12.458	6.369	2.188	3.901	5
Côte d'Ivoire	592	262	95	235	2
Ghana	1.490	367	967	156	0
Maurice (ïle)	840	192	122	526	2
Nigeria	962	259	637	66	2
Rwanda	672	244	149	279	0
Sénégal	733	334	241	158	0
Autres pays d'Afrique	4.697	2.064	1,562	1.071	13
Total Afrique	25.833	11.409	6.953	7.471	27
subsaharienne					
(% p/r pop. étr. tot.)	2, 9	4,2	2,4	2,2	0,2
Algérie	8.313	2.064	1.294	4.955	3
Egypte	644	253	328	63	2
Libye	126	77	27	22	0
Maroc	121.984	62.278	42.266	17.440	45
Tunisie	4.159	1.916	1.332	911	2
Total Maghreb	135.226	66.588	45.247	23.391	52
Total Afrique	161.059	77.997	52.200	30.862	79
(% p/r pop. étr. tot.)	18	28,5	17,8	9,4	0,6
Total UE	563.556	140.356	164.569	258.631	11.597
Total Hors UE	103.475	29.073	49.632	24.770	317
Total Asie	27.015	10.902	12.860	3.253	76
Total Amérique	22.602	7.128	8.426	7.048	40
Total Océanie	791	280	356	155	2
Réfugiés	17.909	7.572	5.368	4.969	73
Apatrides	316	74	135	107	5
Inconnus	387	231	104	52	5
Total général	897.110	273.613	293.650	329.847	12.194

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Les chiffres de la Wallonie comprennent ceux de la Communauté germanophone.

Source: Institut national de statistique, Statistiques démographiques annuelles. Calculs: Bonaventure Kagné, ULg, 2000.

Il y a lieu de distinguer les ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne de ceux du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) dans la détermination de l'importance des ressortissants du continent africain dans la population étrangère totale.

En 2000, la population issue de pays d'Afrique subsaharienne est estimée 25.833 personnes <sup>26</sup> (dont 12.458 Congolais) représentant plus de quarante nationalités. Au total, on dénombre cinquante-quatre nationalités différentes, dont quarante-neuf de l'Afrique subsaharienne et cinq du Maghreb. La situation actuelle sur le plan national indique une répartition selon les principales nationalités du continent africain fort contrastée. Pour l'Afrique nord saharienne, on compte 135.226 ressortissants (dont 121.984 Marocains, 8.313 Algériens, 4.159 Tunisiens).

En ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, 12.458 congolais (RDC), 1.6 Camerounais, 1.490 Ghanéens, 962 Nigérians, 840 ressortissants de l'Ile Maurice, 733 Sénégalais et 672 Rwandais. Pour être complet, il convient d'ajouter à ces donné chiffrées les personnes d'origine africaine qui ont acquis ces dernières années la nationalité belge (cf. infra).

La présence de la population issue de l'Afrique subsaharienne diffère fortement: d'une région à l'autre. Par ailleurs on observe une concentration différenciée entre d'une part, les grandes villes, mais aussi entre les grands centres urbains et leurs périphéries. Les régions de Bruxelles-capitale et de Wallonie constituent les pôles d'implantation principaux des Africains subsahariens en Belgique.

Avec ses dix-neuf communes, la région de Bruxelles-capitale compte 959.31 habitants dont 685.705 Belges (soit 71,5 %) pour 273.613 étrangers (soit 28,5 %) 2000. Parmi ces derniers, les ressortissants de pays de l'Union européenne sont légèrerement plus nombreux que ceux des pays extracommunautaires : 140.356 représentants pour les premiers et 133.257 pour les seconds. Le Maroc, la France et l'Espagt sont les pays les plus représentés <sup>27</sup>. Les populations issues de l'Afrique subsaharienne représentent, quant à elles, 4,2 % du total d'étrangers de la région et 8,6 % des étrangers de pays tiers à l'Union européenne.

Composée de cinq provinces, la région wallonne compte quant à elle 3.339.51 habitants dont 3.009.669 Belges (soit 90,1 %) pour 329.847 étrangers (soit 9,9 %) à la même période. La prédominance numérique des ressortissants de pays de l'Union européenne est ici plus marquée par rapport à la région bruxelloise. En effet, ils représentent plus de deux tiers de l'ensemble des étrangers de Wallonie. Les Africains subsahariens forment 2,2 % du total des étrangers et seulement 0,2 % de la population totale de la région. Ces données presque insignifiantes relativisent au passage les fantasmes qui consistent à voir en cette population le symbole de la forte présence étrangère. La répartition des Africains selon les provinces présente des écarts moins disproportionnés.

Personnes sans documents de séjour valables, demandeurs d'asile, 'étrangers privilégiés' africains non compris.

Pour une analyse socio-démographique approfondie des populations étrangères ou d'origine étrangère à Bruxelles et un aperçu des enjeux qui l'accompagnent, cf. H. VANDER HAEGEN, JUCHTMANS et C. KESTELOOT, Bruxelles multiculturelles, Bruxelles, Brussels Hoofdstedelijk Gewest 1995; cf. aussi sous un registre illustratif et satirique l'ouvrage collectif, Bruxelles multiculturelles, sous la direction de M. SPINOY (1996), Bruxelles Laïque, Editions Labor, Editions Espace de Libertés.

# Répartition selon les provinces

Tableau 5 : Répartition de la population africaine par principales nationalités selon les dix provinces (2000)

Provinces	Anvers	Limb.	Fl. orientale	Fl. occ.	Brab. flamand	Brab wallon	Hainaut	Liège	Lux.	Namur
Afrique du Sud	161	27	80	24	209	37	14	7	1	8
Angola	88	0	30	34	49	11	47	200	4	14
Burundi	39	3	26	5	38	129	30	59	3	32
Cameroun	57	3	73	7	66	98	122	208	6	71
Congo(Rép.	796	49	259	151	933	975	927	1.558	80	361
dém)	34	4	23	8	26	24	31	1.338	9	32
Côte d'Ivoire	34	4	23	0	20	24	31	139	9	32
	568	29	201	58	111	18	21	95	4	18
Ghana Maurice (Île)	18	1	50	38 I1	42	60	168	159	56	83
		_								
Nigeria	299	31	96	57	154	29	10	20 74	0	7
Rwanda	65	5	24	12	43	63	65		11	66
Sénégal	118	4	47	22	50	32	45	41	7	33
Autres Afrique	678	50	285	108	414	230	209	393	68	149
subs.										
Total Afrique	2.921	206	1.194	497	2.135	1.706	1.689	2.953	249	874
subsaharienne	2,7	0,3	3	2,5	3,7	5,6	1,1	2,6	2,	4,5
(%p/rpop.										
étrangère totale)										
Algérie	246	109	556	263	120	128	3.977	649	52	149
Egypte	112	28	54	38	96	22	15	15	2	9
Libye	5	0	11	0	11	4	13	5	0	0
Maroc	27.188	3.745	5.899	1.660	3.774	2.198	5.914	8.217	189	922
Tunisie	231	24	755	180	142	98	292	389	35	97
Total Maghreb	27.782	3.906	7.275	2.141	4.143	2.450	10.211	9.275	278	1.177
Total Afrique	30.703	4.112	8.469	2.638	6.278	4.156	11.900	12.228	527	2.051
(%p/r pop.	28,3	6,1	21,1	13,3	10,8	13,7	7,7	10,8	4,7	10,5
étrangère totale)										
Total UE	50.985	46.609	13.786	12.816	40.373	20.969	127.127	87.025	9.129	14.381
Total Hors UE	15.056	14.228	14.673	1.974	3.701	1.319	10.657	9.595	1.111	2.088
Total Asie	5.879	837	1.836	1.345	2.963	788	767	1.222	156	320
Total Amérique	3.091	621	834	534	3.346	2.492	3.324	762	142	328
Total Océanie	120	27	36	17	156	70	24	33	9	19
Réfugiés	2.549	466	553	445	1.355	580	1.219	2.638	114	418
Apatrides	65	13	22	13	22	10	26	54	4	13
Inconnus	40	4	19	4	37	5	9	36	1	1
Total général	108.488	66.917	40.228	19.786	58.231	30.389	155.053	113.593	11.193	19.619

Source: Institut national de statistique, Statistiques démographiques annuelles. Calculs: Bonaventure Kagné, ULg, 2000.

Hormis le cas de la région de Bruxelles-capitale, qui n'appartient pas au découpage provincial et qui capte à elle seule plus de la moitié du total des Africains subsahariens en Belgique, la concentration spatiale de cette population à l'échelle des provinces indique celle de Liège comme première zone d'installation.

Subdivisée en quatre arrondissements (Huy, Liège, Verviers et Waremme) dont quatre-vingt-quatre communes, la province de Liège compte 1.019.442 habitants en 2000 dont 905.849 Belges (soit 88,9 %) pour 113.593 étrangers (soit 11,1 %). Ces derniers se répartissent en 87.025 personnes originaires de pays de l'Union européenne et 26.568 de pays tiers. Celles qui sont issues de l'Afrique subsaharienne représentent 2,6 % (2.953 en chiffres absolus) du total des étrangers de la province et 11,1 % des étrangers extra-

communautaires. Les ressortissants de la République démocratique du Congo (RDC) forment plus de la moitié de ces populations<sup>28</sup>. La province de Liège est suivie par celle d'Anvers où 2.921 personnes originaires d'Afrique subsaharienne sont comptabilisées (soit 0,18 % de la population totale et à peine 2,7 % du total des étrangers). Notons d'ailleurs que la province d'Anvers est la seule parmi les dix que compte la Belgique à avoir en son sein plus d'étrangers extra-communautaires que de citoyens de pays membres de l'Union européenne, soit 57.503 pour les premiers et 50.985 pour les seconds. Les provinces de Brabant flamand, de Flandre orientale, de Brabant wallon, de Hainaut, de Namur, de Flandre occidentale, de Luxembourg et de Limbourg constituent respectivement et par ordre décroissant les lieux où sont présentes les populations africaines.

# Répartition par âge et par sexe de la population africaine en 1999

Le fait que les Belges représentent plus de 90 % de la population résidant sur le territoire détermine la moyenne d'âge du pays. Ainsi, 24 % de la population belge ont moins de 20 ans, 22,5 % plus de 60 ans et 53,4 % font partie de la population dite active, c'est-à-dire appartiennent au groupe d'âge 50-59 ans. En ce qui concerne les populations étrangères, la situation est loin d'être identique.

L'analyse du tableau ci-dessous montre que ce sont les populations issues du continent africain (Maghreb et Afrique subsaharienne) qui sont les plus jeunes du pays. En effet, plus de 80 % (83,4 %) des ressortissants d'Afrique subsaharienne et 73,8 % des ressortissants du Maghreb ont moins de 40 ans – contre 51,8 % pour la population belge – et plus de 35 % de ces populations sont âgées de moins de 20 ans ; ce qui équivaut à une fois et demi la moyenne nationale (23,7 %). Ces chiffres tendent à démontrer que l'immigration en provenance du continent africain est relativement récente puisque la majorité des ressortissants se situe dans les premiers groupes des classes d'âge. On peut remarquer cependant que la population issue du Maghreb est relativement plus jeune puisque 35,8 % de ses représentants ont moins de 18 ans contre 25,7 % pour celle de l'Afrique subsaharienne. L'importance du nombre d'enfants provient du fait que les personnes venues dans les années 1970 ont soit fondé un foyer, soit ont fait venir leur famille en Belgique. Il est donc logique que la classe d'âge jeune soit bien représentée.

Que ce soit pour les ressortissants de l'Afrique subsaharienne ou pour ceux du Maghreb, la classe d'âge la plus représentée est celle des 20-59 ans, soit la population active. En effet, 69,4 % des étrangers issus de l'Afrique subsaharienne et 61,5 % du Maghreb appartiennent à cette catégorie.

Comparativement à la population d'origine subsaharienne, la population originaire du Maghreb compte en son sein un peu plus de personnes âgées (7 % de sa population ont plus de 60 ans contre 1,3 % pour l'Afrique subsaharienne). Cet écart peut être expliqué par l'histoire différente de l'immigration maghrébine et d'Afrique subsaharienne.

Pour plus de détails, Cf. B. KAGNÉ et M. MARTINIELLO, «L'immigration a aussi son histoire», Collectif, *Passé présent de la province de Liège*, Bruxelles, Éditions Alambic, 1999, pp. 280-296.

Rappelons-nous que la Belgique a en effet fait appel dans les années 1960 à des travailleurs maghrébins <sup>29</sup> dont la plupart ont décidé de rester en Belgique une fois leur vie professionnelle terminée, ce qui n'est pas le cas pour les ressortissants d'Afrique subsaharienne qui sont arrivés plus tard pour entreprendre des études supérieures, en tout cas, pour la plupart d'entre eux. L'analyse des classes d'âges révèle l'importance du rôle joué par l'immigration sur la démographie belge.

Tableau 6: Population d'origine africaine par nationalités et classes d'âges 1999

Pays d'origine							Clas	ses d'âges
	0-19 ans	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70	Total
Afrique du Sud	112	173	121	63	27	8	8	512
Angola	271	78	125	58	4	3	4	543
Benin	46	44	79	61	8	1	0	239
Botswana	0	3	2	0	0	0	0	5
Burkina Faso	46	49	105	41	6	0	0	247
Burundi	208	111	186	58	12	4	0	579
Cameroun	317	680	463	86	12	6	0	1.564
Cap Vert (Îles du)	34	26	36	20	6	2	2	126
Centrafrique	44	20	10	7	7	1	0	89
(Rép.) Comores	_	_	_		_	_		
Comores	5	8	8	1	0	0	1	23
Congo (Rép. dém.)	4.269	3.160	2.904	1.484	439	126	46	12.428
Congo(Rép.pop.)	101	73	106	35	12	2	1	330
Côte d'Ivoire	105	179	186	52	3	1	1	527
Djibouti	5	4	8	2	0	0	0	19
Érythrée	2	3	0	4	0	1	0	10
Éthiopie	50	66	72	19	5	3	2	217
Gabon	51	68	54	17	2	0	0	192
Gambie	26	22	27	21	2	2	0	100
Ghana	407	206	489	247	19	1	0	1.369
Guinée	54	196	86	31	6	5	1	379
Guinée Equat.	1	4	2	2	0	0	0	9
Guinée-Bissau	16	7	9	7	2	1	0	42
Kenya	45	79	69	22	6	1	0	222
Lesotho	0	1	2	1	0	0	0	4
Liberia	18	16	34	15	0	0	0	83
Madagascar	62	143	107	52	18	2	1	385
Malawi	4	4	11	0	0	0	0	19
Mali	55	49	66	40	7	5	1	223
Maurice (Île)	94	206	265	163	46	22	24	820
Mauritanie	21	16	23	9	8	4	0	81
Mozambique	4	9	7	1	2	0	0	23
Namibie	0	4	3	2	0	0	0	9
Niger	26	22	52	13	1	0	0	114
Nigeria	154	263	347	113	11	4	1	893
Ouganda	16	17	33	14	1	0	0	81
Rwanda	236	120	168	79	30	8	5	646
Sao Tome et	3	1	6	0	0	0	0	10
Principe	122	102	215	00	24	0	2	((1
Sénégal	123	192	215	99	24	8	3	664
Seychelles (Îles)	5	5	4	3	2	0	0	19
Sierra Leone	23	29	18	13	4	2	1	90
Somalie	25	5	11	2	1	0	0	44
Soudan	27	21	33	12	6	1	1	101

R. ATTAR, «Histoire de l'immigration maghrébine en Belgique », in A. MORELLI (sous la direction de), Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours », op. cit., pp. 290-310.

Swaziland	2	2	6	2	0	0	0	12
Tanzanie	22	26	53	17	3	2	1	124
Tchad	14	16	27	13	4	1	0	75
Togo	63	110	174	30	2	1	0	380
Zambie	27	27	41	7	1	0	0	103
Zimbabwe	20	22	15	5	0	1	0	63
Total Afrique	7.259	6.585	6.868	3.043	749	229	104	24.837
subsaharienne								
% p/r Total	29,2	26,5	27,7	12,2	3,0	0,9	0,4	100
Algérie	2.205	1.255	1.728	1.083	941	874	366	8.452
Égypte	116	131	231	74	31	22	8	613
Libye	53	12	22	15	2	5	1	110
Maroc	47.511	23.467	22.594	14.156	9.044	6.865	1.445	125.082
Tunisie	1.097	713	1.003	851	427	126	26	4.243
Total Maghreb	50.982	25.578	25.578	16.179	10.445	7.892	1.846	138.500
%p/rtotal	36,	18,	18,	11,	7		1	100
Total Afrique	58.241	32.163	32.446	19.222	11.194	8.121	1.950	163.337
% p/r total	35,	19,	19,	11,	6		C	100
Belgique	2.239.85	1.192.62	1.397.88	1.327.95	1.064.77	980.642	1.118.03	9.321.772
% p/r Total	24	12,	15	14,	11,	10,	12	100
Total Autres Pays	79.463	81.713	118.376	101.320	77.334	56.083	47.245	562.534
UE								
% p/r Total	14,1	14,5	21	18,0	13,7	10,0	8,4	100
Total Autres Pays	30.617	21.352	20.251	12.286	6.830	5.105	2.425	98.866
d'Europe								
% p/r Total	31,0	21,6	20,5	12,4	6		2	100
Total Asie	5.757	5.738	8.080	3.894	1.422	589	466	25.946
% p/r Total	22,	22,	31,	15,	5	:	1	100,0
Total Amérique	6.090	3.725	5.224	3.633	1.930	732	748	22.082
% p/r Total	27,	16,	23,	16,	8		3	100,0
Total Océanie	199	90	187	139	67	23	17	722
% p/r total	27,6	12,5	25,9	19,2	9		2	100
Réfugiés	5.257	2.865	3.772	2.439	1.182	833	1.553	17.901
'Y° p/r total	29,		21,	13,	6		8	100
Apatrides	10	7	71	79	57	33	73	330
Inconnus	133	24	31	28	10	11	25	262
Total général	2.425.61	1.341.30	1.586.32	1.470.99	1.164.80	1.052.17	1.172.54	10.213.75
% p/r total	23,7	13,1	15,5	14,4	11,4	10,3	11,5	100

Source : Institut national de statistique, 1999. Calculs : Bonaventure Kagné, ULg, 2000.

# La multiplicité des statuts des Africains

Le terme `africain' fait l'objet d'une simplification abusive <sup>30</sup> qui masque une réa-lité très diversifiée. Le continent africain renferme, en effet, plus d'une cinquantaine d'États, avec pour chacun une réalité sociale, culturelle, économique et politique propre. Cette hétérogénéité initiale présente sur le continent lui-même, explique en partie la diversité des trajectoires migratoires (tant dans les raisons d'émigrer que dans les moyens utilisés et les voies empruntées) qui rend ardue l'étude des populations africaines présentes. La diversité des statuts administratifs des Africains est un aspect majeur de cette question. La liberté d'action ainsi que la position réelle de ces populations au sein de la société belge, des ressortissants africains dépendent en grande partie de leur statut administratif (étudiants, demandeurs d'asile, réfugiés, fonctionnaires, etc.).

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Cf. B. KAGNÉ, «L'immigration africaine : diversité des trajectoires », *op. cit.*, p. 29.

# Les diplomates

Excepté le cas particulier de la Somalie, les pays africains ont une représentation diplomatique en Belgique. Même si le nombre de personnels détachés dans ces lieux est conditionné par la richesse des États, on compte en moyenne au moins cinq agents par ambassade, soit un total d'environ 265 personnes (pour 53 pays), dont quarante-sept pays de l'Afrique subsaharienne. Le registre du personnel diplomatique est tenu par le Ministère des Affaires étrangères et n'est pas accessible. Il faut égale-ment noter qu'il n'est pas rare d'observer des fonctionnaires d'ambassades africaines officiellement dépossédés de leur accréditation (d'une durée normale de six ans) à la suite d'un changement de gouvernement dans leur pays d'origine ou d'autres événements socio-politiques les affectant, et qui pourtant continuent à prétendre exercer leur fonction. Ceux-là ne bénéficient plus de la protection diplomatique, et par conséquent sont en séjour illégal.

Il convient également de souligner les fonctionnaires internationaux africains détachés auprès du Secrétariat général du groupe des États Afrique-Caraibe-Pacifique (ACP). Environ nonante personnes y travaillent, accompagnées le plus souvent de leurs familles. Le secrétariat général du Groupe ACP est l'organe d'exécution du comité des ambassadeurs – formé de 78 membres <sup>31</sup> – près de l'Union européenne. Plus des trois quarts ont rang de diplomates ou d'experts. Les pays d'Afrique subsaharienne sont représentés à hauteur d'une quarantaine d'agents. Contrairement à l'image que l'on serait tenté de construire au sujet de ces fonctionnaires, et nonobstant le fait qu'ils sont inscrits dans un registre de population distinct tenu au Ministère belge des Affaires étrangères, leurs statuts administratifs sont loin d'être stables. En effet, de l'avis de certains parmi eux, il varie selon l'objet et les conditions de séjour en Belgique. En général, la nature de l'activité professionnelle justifie leur présence. Ils doivent faire face à de nombreuses difficultés financières pour nourrir leur famille ou envoyer leurs enfants à l'école, les salaires n'étant pas toujours perçus de façon régulière. Les changements de métier ou la volonté d'en exercer un autre nécessitent des documents et des autorisations d'une autre nature dont l'obtention pour eux s'avère laborieux. Le statut d'étrangers privilégiés attaché à la plupart des fonctionnaires internationaux est loin de produire le même effet chez tous ceux qui en bénéficient.

#### Les étudiants

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'avènement des indépendances dans les an-nées 1960 a agi tel un catalyseur sur l'évolution du nombre d'étudiants africains en général et congolais en particulier arrivant en Belgique pour poursuivre leurs études.

Il s'agit principalement d'études supérieures. Insignifiant dans les années 1940-1960, leur nombre va augmenter de façon exponentielle au cours de la décennie 1960 (ils seront 78 en 1959-1960 et 1.409 en 1969-1970). Affublés de l'adjectif Belgicain <sup>32</sup>, les

Cf. T. T. MAYOYO BITUMBA (1995), op. cit.

Le Cuba est récemment devenu le 78ème État membre du groupe ACP.

ex-colonisés congolais seront vite rejoints par d'autres Rwandais, Burundais (et plus tardivement des Camerounais) qui formeront le peloton de tête de la présence de l'Afrique subsaharienne en territoire belge. En 1998-1999, le nombre de ces étudiants a atteint 5.293 pour la Belgique, dont 4.542 répartis dans les universités francophones et 851 dans les universités flamandes.

Parmi les étudiants étrangers inscrits dans les universités francophones de Belgique pour l'année académique 1998-1999, les étudiants originaires d'Afrique représentent 39,5 % du total des étudiants étrangers. Alors que les étudiants étrangers originaires de pays de l'Union européenne représentent 45,1 %, ceux de pays n'appartenant pas à l'Union européenne représentent 3,5 %, ceux d'Amérique 4,3 %, ceux d'Asie 4,8 %, ceux d'Océanie 0,04 %, les réfugiés ONU 2,7 % et les apatrides 0,03 %. Ce sont donc les étudiants originaires de l'Union européenne et de l'Afrique qui forment la majorité des étudiants étrangers présents en Belgique.

Nous pouvons noter qu'en ce qui concerne les étudiants, la répartition entre les étudiants originaires du Maghreb et ceux de l'Afrique subsaharienne est sensiblement la même. En effet, 54,8 % des étudiants africains sont originaires de pays d'Afrique subsaharienne et 45,2 % des pays du Maghreb. Par contre, au niveau de la population globale, les ressortissants du Maghreb sont beaucoup plus nombreux que ceux de l'Afrique subsaharienne. La population originaire d'Afrique subsaharienne est donc plus estudiantine.

En ce qui concerne la répartition entre les universités, ce sont l'ULB avec 41,5 %, l'UCL avec 26,7 % et l'ULg avec 17,9 % qui comptent le plus d'étudiants étrangers. A elles seules, ces trois universités comptabilisent 86,1 % du total des étudiants étrangers inscrits en Belgique francophone. Les étudiants africains suivent la même répartition parmi ces trois universités.

Sur les 69.173 étudiants présents dans les universités flamandes, seuls 5.174 d'entre eux sont d'origine étrangère, ce qui représente à peine 7,5 % du total des étudiants. Pour rappel, dans les universités francophones, 19 % des étudiants inscrits étaient d'origine étrangère.

Parmi les étudiants étrangers inscrits dans les universités flamandes, 54 % pro-viennent de pays européens (UE et hors UE) – ce qui représente le groupe d'étrangers le plus important – , 21 % sont originaires d'Asie, 16 % d'Afrique, 7,6 % du continent américain et 0,9 % d'entre eux sont soit originaires d'Océanie, soit réfugiés ou apatrides.

En ce qui concerne les étudiants africains, 34 % proviennent des pays du Maghreb et 66 % sont issus de pays de l'Afrique subsaharienne. Quant à ces derniers, ils sont majoritairement présents dans trois universités ; la VUB où 39 % d'entre eux sont inscrits, la KULeuven avec 33 % et la RUG avec 20 %.

Par rapport aux nationalités représentées, il est intéressant de noter que dans la catégorie étudiants originaires du Maghreb, ce sont les Marocains qui forment le groupe le plus important aussi bien dans les universités francophones que dans les universités flamandes. Pour les étudiants issus de l'Afrique subsaharienne, la répartition entre les universités francophones et flamandes n'est pas toujours la même. Ainsi, au sein des universités flamandes, ce sont les étudiants nigérians qui sont les plus nombreux (105

sur 562 étudiants de l'Afrique subsaharienne, soit 19 %). Ils sont suivis par les Congolais (ex-Zaïre) (81, soit 14 %), les Camerounais (53, soit 9 %), les Ethiopiens et les Kenyans (47 chacun, soit 8 % chacun), les Sud-Africains (40, soit 7 %) et les Ghanéens (36, soit 6 %). Par contre, dans les universités francophones, ce sont les étudiants originaires du Congo (ex-Zaïre) qui occupent la première position (1.198 sur 2.490 étudiants de l'Afrique subsaharienne, soit 48 %), suivis des Camerounais (494, soit 20 %), des Burundais (132, soit 5 %) et des Rwandais (92, soit 4 %).

Ces différences de répartition sur le territoire belge peuvent s'expliquer par les anciennes relations coloniales de la Belgique entre le Zaïre, le Rwanda et le Burundi mais aussi par le facteur linguistique. En effet, l'enseignement en langue française qui se fait dans le Sud du pays semble plus attirer les faveurs d'étudiants africains issus de pays où le français est une langue nationale ou du moins est connu par la population. Dans le même temps, l'enseignement qui est dispensé en néerlandais ou en anglais au Nord du pays semble quant à lui attirer plus facilement les étudiants africains originaires de pays anglophones.

Au demeurant, la distribution des étudiants selon les domaines d'études montre qu'au départ, beaucoup d'entre eux sont venus suivre des formations qui n'étaient pas encore ou très peu assurées dans leur pays d'origine. Pourvus de moyens financiers personnels, d'autres sont venus par choix et surtout attirés par le prestige et la qualité attachés à l'époque dans leur pays aux formations acquises à l'étranger en général, et en particulier en Europe.

Durant les décennies 1960 et 1970, on remarque une forte présence des étudiants d'Afrique subsaharienne dans les disciplines de la santé (médecine, pharmacologie, dentisterie, infirmière). De nos jours, nombreux sont ceux parmi eux qui viennent se spécialiser ou effectuer un troisième cycle dans ces domaines. Toutefois, l'analyse de l'évolution de la distribution de ces étudiants depuis ces vingt dernières années selon les principales nationalités montre également une diversification des domaines et des niveaux d'études. On peut ainsi relever des inscriptions de ces étudiants en Droit et en Sciences économiques et sociales, Économie du développement, Droit international, en passant bien entendu par la médecine où ils viennent plus particulièrement se spécialiser. On constate également une augmentation des étudiants africains dans l'enseignement secondaire, preuve qu'une génération nouvelle de cette population est non seulement de plus en plus présente dans la société belge, mais aussi qu'elle s'apprête à suivre les pas de la première.

# Les immigrés sous statut de travailleur

Mis à part les sportifs, les artistes et les religieux, les immigrés originaires de l'Afrique subsaharienne sont très peu nombreux à avoir le statut de travailleur. On se bornera ici à ces seules catégories.

#### Les sportifs

Depuis ces quarante dernières années, les sportifs ressortissants de l'Afrique subsaharienne sont présents dans de nombreuses disciplines sportives, qu'elles soient individuelles ou collectives <sup>33</sup>.

L'une des disciplines sportives où la présence de joueurs issus de l'Afrique subsaharienne demeure la plus visible est sans conteste le football. Le championnat belge de football en est fortement marqué. En effet, ces joueurs apparaissent dans les équipes de première, deuxième et troisième divisions. Il n'est pas rare non plus de rencontrer dans le championnat provincial de football des joueurs africains qui exercent cette activité sportive à titre principal ou de façon occasionnelle. Certains demandeurs d'asile ou encore des étudiants évoluent ainsi dans des clubs belges. Par ailleurs, des anciens joueurs, comme Victor Ikpeba, Sunday Oliseh ou Amokashi d'origine nigériane, les frères Kimoni, Charlie Musunda, et bien d'autres, ont marqué de leur empreinte le football belge.

En ce qui concerne le championnat de cette année (saison 2000-2001), 442 joueurs étaient inscrits, au début du championnat, dans les noyaux des 18 équipes qui composent la première division. Parmi eux, 270 sont belges (soit 61 %) et 172 sont d'origine étrangère (soit 39 %). Parmi les joueurs de nationalité belge, on en compte deux qui sont d'origine congolaise et un d'origine camerounaise.

Parmi les joueurs étrangers, on dénombre 43 joueurs issus du continent africain dont 37 joueurs issus de l'Afrique subsaharienne et 6 joueurs issus des pays du Maghreb (4 Marocains et 2 Égyptiens). Les joueurs originaires de l'Afrique subsaharienne se répartissent comme suit : 4 proviennent de Côte d'Ivoire, 3 de Gambie, 7 du Congo, 1 du Sénégal, 7 du Nigeria, 2 du Ghana, 3 du Cameroun, 2 du Burkina Faso, 1 du Kenya, 5 de Guinée, 1 d'Angola et 1 du Rwanda. Ils représentent ainsi 8,4 % du nombre total des joueurs inscrits dans le championnat de 'première division et 21,5 % des joueurs étrangers.

On peut donc dire que les ressortissants issus de l'Afrique subsaharienne sont très bien représentés dans le milieu du football belge (en tout cas, en ce qui concerne la première division) en comparaison de leur représentation dans la population belge, puisqu'au niveau de la population belge, ils représentent seulement 0,2 % de la population totale du pays et 2,8% des étrangers présents en Belgique. En deuxième division, on dénombre en moyenne 1 à 2 joueurs d'origine africaine par club et moins en troisième division.

D'autres joueurs originaires d'Afrique subsaharienne non porteurs d'un titre de séjour valable ou d'un permis de travail doivent être ajoutés aux données chiffrées. En effet, que ce soit en première ou en deuxième division du championnat belge de football, tous les clubs ne sont pas nécessairement en ordre par rapport aux lois relatives à l'occupation de la main-d'œuvre étrangère. Il n'est donc pas rare de rencontrer de jeunes joueurs à qui on avait promis un avenir de rêve en Belgique se retrouver livrés à euxmêmes, en situation de séjour irrégulier et non porteurs de permis de travail. Il est à

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Cf. H. GULDEMONT et B. DEPS, 100 ans de football en Belgique 1895-1995, Bruxelles, Vif Éditions, 1995, pp. 307-311.

noter que chaque année, depuis dix ans, un Soulier d'ébène est décerné au meilleur footballeur d'origine africaine. Ce prix est attribué par des journalistes sportifs, des joueurs et des représentants des autorités publiques ayant en charge ces matières. À travers cette initiative, apparaît la promotion et d'une certaine façon la reconnaissance officielle de la participation africaine dans ce secteur d'activité.

Les ressortissants africains sont également représentés dans d'autres disciplines comme l'athlétisme, le basket bail, le hand bail et la boxe. D'autres secteurs ont en leur sein des populations originaires d'Afrique subsaharienne.

#### Les artistes

Nombreux sont les artistes africains ou d'origine africaine qui occupent le paysage artistique belge. Depuis ces vingt dernières années, la présence musicale africaine en Belgique et dans d'autres pays d'Europe occidentale – comme la France – s'inscrit de plus en plus dans la durée. Au départ le recours aux dialectes comme langue musicale et le contenu des chansons étaient surtout orientés sinon vers les pays d'origine, du moins en direction d'un public africain. Cette tendance a subi de nombreuses transformations.

En effet, les artistes musicaux de tous styles sont nombreux à évoluer sur les scènes belges, en solo ou en groupes, plutôt axé (s) sur le chant et/ou la danse et/ou les percussions <sup>34</sup>. Ils ont appris à conquérir un public belge (et européen) de plus en plus friand de *world music* et d'autres pourvoyeurs de sonorités exotiques <sup>35</sup>. En catégorie individuelle, on peut évoquer la chanteuse d'origine burundaise Khadja Nin, le Camerounais Sam Mbende, Malick Pathé Sow dont la musique est un témoignage des cultures sénégalaise et mauritanienne, le Congolais Désiré Sika Toroma Olangiyo, le Burkinabé Émilien Sanoule, le chanteur et guitariste d'origine ghanéenne Duke T. Quarcoo. En ce qui concerne les groupes, on peut citer le groupe Les Mas, originaires du Congo, les Bana Liège (musique congolaise), Bachot Muna and the Croo Yah! Yah! (musique afro-moderne camerounaise), Amarebe N'Imena (chants traditionnels rwandais) ou encore Ceddo (chants, percussions et danses sénégalaises). Si ce phénomène musical est à présent pleinement reconnu et les productions faciles à se procurer, il reste néanmoins malaisé de trouver des informations sur les conditions socio-économiques dans lesquelles vivent tous ces artistes.

#### Les ministres de cultes reconnus

De plus en plus de prêtres ou de pasteurs africains sont appelés à servir dans les paroisses belges en raison de la crise des vocations qui frappe la Belgique comme pratiquement tous les pays d'Europe occidentale. Il n'est pas rare de rencontrer des prêtres

B. KAGNÉ (2000c), « L'immigration africaine : diversité des trajectoires », op. cit., p. 7.

Pour un inventaire exhaustif des musiciens noirs africains de Belgique, cf. Musiciens Africains de Belgique-répertoire 1999, Bruxelles, Éditions Ti Suka. Ce livre qui répertorie les chanteurs et groupes africains fournit aussi d'autres renseignements utiles tels que les adresses de cours de danses et percussions, les dates des festivals africains, les émissions radiophoniques et télévisées consacrées à des thèmes africains.

africains dans les diocèses belges. C'est notamment le cas dans les diocèses de Brabant wallon, Bruxelles, Namur, Hasselt, Anvers et dans une certaine mesure, celle de Bruges. Des étudiants africains en plein cursus de leurs études, notamment à Louvain la Neuve, sont aussi impliqués dans la célébration de l'office religieux dans de nombreuses paroisses belges. Certains Africains sont également ministres du culte de la religion islamique.

# Les réfugiés

Les raisons qui poussent les individus à quitter leur pays ou le lieu habituel de leur habitation varient d'un endroit à l'autre, voire d'une personne à l'autre. Certains ressortissants africains ont sollicité le statut de réfugié tel que consacré par la Convention de Genève de 1951. Il sera surtout question ici de procéder à l'analyse quantitative de la représentation africaine dans cette catégorie de la population.

En 1999, sur 17.901 personnes ayant le statut de réfugié en Belgique, 5.930 (soit 33 %) sont issues du continent africain. Elles sont devancées par les réfugiés originaires d'Europe (7.286 personnes, soit 41 % des réfugiés) et sont suivies par les réfugiés venant d'Asie (2.159 personnes, soit 12 %).

La majorité (97 %) des réfugiés de l'Afrique continentale proviennent de pays subsahariens, soit en chiffre absolu 5.729 personnes ; les pays du Maghreb se partagent les 3 % restant (201 personnes, soit 3 % des réfugiés originaires d'Afrique et 1,1 % du total des réfugiés présents en Belgique). Les réfugiés africains relèvent de trente-deux nationalités différentes dont vingt-huit de l'Afrique subsaharienne et quatre du Maghreb.

Contrairement à la répartition des dix premières nationalités d'étrangers africains subsahariens présents en Belgique, les réfugiés d'Afrique subsaharienne sont majoritairement issus du Congo (RDC), ex-colonie belge (2.060), et d'anciens territoires sous-tutelle belge, le Rwanda (1.677) et le Burundi (768). Congolais, Rwandais et Burundais représentent respectivement 36 %, 29 % et 13 % de l'ensemble des réfugiés issus de l'Afrique subsaharienne. À côté de ces trois pays, suivent les réfugiés en provenance de l'Angola (472) et de Somalie (193).

Les Africains subsahariens sont plus représentés au sein des populations ayant le statut de réfugié que parmi la population étrangère en général.

Tableau 7: Répartition des réfugiés par pays d'origine au 1et janvier 1999

Pays d'origine	0-17 ans	18-64 ans	65 ans et plus	Total
Afrique du Sud	1	9	0	10
Angola	201	269	2	472
Burkina Faso	0	5	0	5
Burundi	237	529	2	768
Cameroun	10	37	0	47
Cap Vert	0	3	0	3
Congo (Brazza)	7	19	0	26
Congo (Kinshasa)	637	1.414	9	2.060
Ethiopie	14	70	0	84
Ghana	6	51	0	57
Guinée	3	30	0	33
Côte d'Ivoire	2	18	0	20
Kenya	0	1	0	1
Libéria	4	30	1	35
Madagascar	0	1	0	1
Mali	1	0	0	1
Mauritanie	1	56	0	57
Mozambique	0	1	0	1
Namibie <sup>1</sup>	0	3	0	3
Niger	1	2	0	3
Nigeria	0	5	0	5
Ouganda	4	9	0	13
Rwanda	605	1.057	15	1.677
Sénégal	0	3	0	3
Sierra Leone	2	3	0	5
Somalie	59	132	2	193
Soudan	0	17	0	17
Tchad	9	25	0	34
Togo	18	77	0	95
Total Afrique subsahar.	1.822	3.876	31	5.729
Algérie	53	107	1	161
Egypte	0	7	1	8
Maroc	0	20	1	21
Tunisie	3	7	1	11
Total Maghreb	56	141	4	201
Total Afrique	1.878	4.017	35	5.930
Total Europe	1.448	4.197	1.641	7.286
Total Asie	360	1.596	203	2.159
Total Amérique	61	522	22	605
Réfugiés politiques	911	908	67	1.886
Réfugiés indéterminés	15	18	0	33
ONU indéterminés	1	0	1	2
Total	4.674	11.528	1.969	17.901

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les chiffres du Congo (Kinshasa) reprennent ceux du Congo et ceux du Zaïre.

Source: Institut national de statistique. Calculs: Bonaventure Kagné, 2000, ULg.

#### Les demandeurs d'asile

Si les ressortissants Congolais représentaient la majorité des demandeurs d'asile à la fin des années 1980 et au début des années 1990 (10,2 % en 1988, 10,4 % en 1989, 8,7 % en 1990, 13,3 % en 1991, 21,6 % en 1992, 15,6 % en 1993, 13,8 % en 1994), ils ont été supplantés par les Yougoslaves au milieu des années 1990 (12,6 % des demandeurs

d'asile en 1995 (pour 8,7 % de Congolais), 14,6 % en 1996 (pour 6,8 % de Congolais), 10,8 % en 1997 (pour 10,6 % de Congolais) et 27,6 % en 1998 (pour 7,8 % de Congolais)).

Tableau 8 : Demandes d'asile enregistrées par le Commissariat général Évolution de 1988 à 1998

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Yougoslavie	113	218	306	681	744	883	1.237	1.469	1.802	1.282	6.057	13.404
Congo (Rép. déni.)	457	850	1.121	2.038	3.784	4.112	2.010	1.013	840	1.249	1.708	1.468
Roumanie	66	234	1.749	2.384	3.369	5.069	1.245	924	757	642	1.572	1.713
Albanie	5	14	48	203	80	172	177	224	392	992	1.147	1.008
Rwanda	4	7	23	44	65	57	658	307	405	575	1.049	1.035
Slovaquie	0	1	0	0	0	11	41	19	231	269	985	1.163
Arménie	0	0	2	7	20	111	151	470	866	584	698	1.417
Somalie	23	24	21	77	110	168	101	106	78	126	521	ne
Géorgie	0	1	0	0	15	76	193	260	251	214	490	868
Bulgarie	4	24	316	409	503	1.369	610	362	606	243	471	884
Autres	3.804	6.802	9.311	9.522	8.841	14.380	8.141	6.498	6.147	5.648	7.269	12.516
Total	4.476	8.175	12.897	15.365	17.531	26.408	14.564	11.652	12.375	11.824	21.967	35.476

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> D'ex-Yougoslavie.

Source : Office des étrangers, HCR, Commissariat général aux réfugiés et apatrides. Calculs : Bonaventure

Kagné, 2000, ULg.

Les ressortissants Rwandais quant à eux représentaient moins de 1% des demandeurs d'asile en 1988, 1989, 1990, 1991, 1992 et 1993 (entre 0,1 % et 0,4 %) et environ 4 % des demandeurs dans les années qui suivirent (4,5 % en 1994, 2,6 % en 1995, 3,3 % en 1996, 4,9 % en 1997 et 4,8 % en 1998).

# Les sans papiers 36

Initiée en hiver 1999, la campagne de régularisation de certaines catégories d'étrangers séjournant sur le territoire du royaume entre dans sa phase d'application en janvier 2000. De l'analyse des demandes introduites on dénombre plus de 50.000 dossiers répartis entre environ 140 nationalités et 120 langues différentes <sup>37</sup> 38. Les demandes des ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne sont plus d'une trentaine. Les nationalités les plus importantes sont congolaises (RDC), Rwanda, Burundi, Ghana, Togo, Sierra Léone, Nigeria, Angola et Côte-d'Ivoire. Ainsi, à côté de citoyens d'autres pays tiers à l'Union européenne, de nombreux ressortissants africains font également partie des personnes non détentrices de documents de séjour en cours de validité en Belgique.

# Les Belges d'origine africaine

À partir de 1985, avec les changements importants apportés au code de la nationalité, de nombreux ressortissants de pays de l'Afrique subsaharienne ont pu accéder à la nationalité belge. Depuis, les chiffres ne cessent d'augmenter. Pour l'année 1998 par

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Cf. B. Kagné, Ea y scapegoats: undocumented immigrants in Europe - Belgian report, op. cit. Cf. B. KAGNÉ, «La régularisation des sans-papiers: un an déjà», Aide-mémoire, n° 15, octobre-novembre-décembre 2001.

exemple, sur un total de 34.034 étrangers devenus belges, 1.997 étaient issus de cette partie du continent (voir tableau suivant).

Il apparaît que l'acquisition de la nationalité belge est surtout le fait d'étrangers issus du continent africain. Déjà en 1990, ils occupaient la première place (2.519 personnes, soit 35 %) mais étaient suivis de près par les étrangers issus des pays de l'Union européenne (1.713 personnes, soit 24 %). Venaient ensuite les étrangers originaires des autres pays européens (904 personnes), d'Asie (734 personnes) et puis d'Amérique (231 personnes).

Tableau 9 : Répartition selon la région ou le continent d'origine des étrangers devenus belges de 1990 à 1998

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Total Afrique	2.519	2.900	9.055	7.203	10.826	11.289	9.716	11.425	16.804
Total Afrique Subsaharienne '	301	396	810	726	881	819	821	998	1.997
Total Maghreb 2	2.218	2.504	8.245	6.477	9.945	10.470	8.895	10.427	14.807
Total UE <sup>3</sup>	1.713	1.914	29.390	2.796	4.202	3.932	3.601	1.929	2.987
Total autres pays d'Europe <sup>4</sup>	904	1.372	4.813	4.048	7.228	7.397	7.404	4.439	7.986
Total Asie <sup>5</sup>	734	711	1.023	858	1.252	1.165	1.126	1.266	1.672
Total Amérique 6	231	272	390	275	363	290	277	313	475
Total Océanie 7	0	3	8	3	2	4	5	2	2
Réfugiés	903	838	1.312	906	1.651	1.797	2.113	3.256	3.920
Apatrides	24	17	30	25	32	26	27	20	14
Indéterminés	88	95	258	79	105	138	156	99	174
Total étrangers devenus belges	7.116	8.122	46.279	16.193	25.661	26.038	24.425	22.749	34.034
% Étrangers devenus belges/Belges	0,1	0,1	0,5	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
Total Belges	9.066.970	9.077.826	9.099.495	9.159.054	9.180.063	9.208.236	9.233.278	9.258.305	9.289.144

- Pays compris dans Total Afrique subsaharienne: Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Îles du Cap Vert, Centrafrique, Comores, Congo (Rep. Dem.), Congo (Rep. Pop.), Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Ile Maurice, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tome et Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.
- <sup>2</sup> Pays compris dans Total Maghreb : Algérie, Egypte, Libye, Maroc et Tunisie.
- <sup>3</sup> Pays compris dans Total UE: Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Luxembourg, Grèce, Irlande, Portugal, Italie et Pays-Bas.
- <sup>4</sup> Pays compris dans Total Autres pays d'Europe : Albanie, Bulgarie, Chypre, Hongrie, Malte, Islande, Pologne, Roumanie, Suisse, Union Rep. Soc. Soviet., Yougoslavie, Estonie, Lettonie, Lituanie, République Slovaque, Biélorussie, Ukraine, Russie, Croatie, Slovénie, Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Tchécoslovaquie et Turquie.
- <sup>5</sup> Pays compris dans Total Asie: Cambodge, Sri Lanka, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Mongolie, Népal, Philippines, Vietnam du Sud, Taiwan, République socialiste du Vietnam, Hong Kong, Thaïlande, Bangladesh, Arménie, Afghanistan, Géorgie, Arabie Saoudite, Irak, Iran, Israël, Jordanie, Liban, Pakistan, Syrie et Koweït.
- <sup>6</sup> Pays compris dans Total Amérique: Canada, États-Unis d'Amérique, Costa Rica, Cuba, Guatemala, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Haïti, République Dominicaine, Salvador, République de la Dominique, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Paraguay, Pérou, Uruguay et Surinam.
- <sup>7</sup> Pays compris dans Total Océanie : Australie.

Source: Institut National de Statistique, 1990-1991-1992-1993-1994-1995-1996-1997-1998. Calculs: Bonaventure Kagné, ULg, 2000.

En 1992, ce sont les étrangers devenus belges originaires des pays européens qui étaient de loin les plus nombreux (29.390 personnes sur 46.279, soit 63,5 % des étrangers devenus belges) ; les Africains étant au nombre de 9.055 (soit 19,6 %). Ce chiffre exceptionnellement élevé des acquisitions issus de l'Union européenne doit être

relativisé car il est dû au changement de loi sur l'attribution de la nationalité. Aussi, dès les années suivantes, le nombre de naturalisés issus des pays de l'Union européenne est retombé à quelques milliers.

Pour l'année 1998, l'écart entre le nombre de personnes devenues belges et originaires du continent africain et les autres est de plus en plus grand. Ainsi, on dé-nombre 16.804 nouveaux Belges issus de l'Afrique (soit 49 %), 7.986 issus des autres pays d'Europe (soit 23,5 %), 2.987 originaires des pays de l'Union européenne (soit 8,8 %), 1.672 de l'Asie (soit 4,9 %) et 475 d'Amérique (soit 1,4 %).

Le tableau suivant donne la répartition par nationalité d'origine des étrangers devenus belges issus du continent africain

Ainsi, si ce sont les nouveaux Belges originaires du continent africain qui sont les plus nombreux, cela est principalement dû aux ressortissants marocains qui sont au nombre de 13.484 sur les 16.804 africains devenus belges, ce qui représente 80 %. Parmi les étrangers d'Afrique subsaharienne devenus belges, ce sont les Congolais (ex-Zaïre) qui arrivent en tête avec 1.210 représentants (soit 61 % des naturalisés issus de l'Afrique subsaharienne). Ils sont suivis par les Camerounais (73), les Ghanéens (65), les Angolais (61), les Nigérians (61) les Rwandais (61), les Mauriciens (60), les Sénégalais (52) et les Burundais (43). Comme nous pouvons le constater, cette répartition suit celle des étrangers africains vivant en Belgique.

Nombreux sont les Africains subsahariens qui affirment rencontrer des difficultés dans l'exercice de leur citoyenneté. Au-delà des trajectoires migratoires et des statuts administratifs particuliers qui sont les leurs, cette expérience est systématiquement évoquée par les ressortissants des différentes nationalités qui composent cette communauté. Plus que d'autres populations immigrées ou issues de l'immigration, les Africains affirment devoir fournir plus d'efforts et faire preuve d'abnégation face aux préjugés et comportements discriminants à leur égard pour se frayer un chemin dans presque tous les domaines de la vie en société (travail, loge-ment éducation, participation politique et sociale, etc.).

Si l'acquisition de la nationalité peut être perçue comme un signe d'intégration dans la société belge, les populations originaires de pays d'Afrique subsaharienne recourent à d'autres modalités, notamment par le biais des associations.

Tableau 10 : Répartition par nationalité d'origine des étrangers devenus belges (1998)

Pays d'origine         Région bruxelloise         Région flamande         Région Wallonne         Royaume           Afrique du Sud         0         16         1         17           Angola         21         14         26         61           Bénin         7         2         3         12           Burkina Faso         9         3         3         15           Burundi         22         8         13         43           Cameroun         41         7         25         73           Cap Vert (lies du)         0         17         0         17           Centrafrique         12         3         1         16           Congo (Rep. dém.)         638         178         394         1.210           Congo (Rép. pop.)         4         5         5         14           Côte d'Ivoire         13         10         7         30           Djibouti         0         0         1         1         1           Érythrée         3         0         0         3	1998)
Afrique du Sud         0         16         1         17           Angola         21         14         26         61           Bénin         7         2         3         12           Burkina Faso         9         3         3         15           Burundi         22         8         13         43           Cameroun         41         7         25         73           Cap Vert (lies du)         0         17         0         17           Centrafrique         12         3         1         16           Congo (Rep. dém.)         638         178         394         1.210           Congo (Rép. pop.)         4         5         5         14           Côte d'Ivoire         13         10         7         30           Djibouti         0         0         1         1           Érythrée         3         0         0         3	ne
Angola       21       14       26       61         Bénin       7       2       3       12         Burkina Faso       9       3       3       15         Burundi       22       8       13       43         Cameroun       41       7       25       73         Cap Vert (lies du)       0       17       0       17         Centrafrique       12       3       1       16         Congo (Rep. dém.)       638       178       394       1.210         Congo (Rép. pop.)       4       5       5       14         Côte d'Ivoire       13       10       7       30         Djibouti       0       0       1       1         Érythrée       3       0       0       3	
Bénin         7         2         3         12           Burkina Faso         9         3         3         15           Burundi         22         8         13         43           Cameroun         41         7         25         73           Cap Vert (lies du)         0         17         0         17           Centrafrique         12         3         1         16           Congo (Rep. dém.)         638         178         394         1.210           Congo (Rép. pop.)         4         5         5         14           Côte d'Ivoire         13         10         7         30           Djibouti         0         0         1         1         1           Érythrée         3         0         0         3	1
Burundi     22     8     13     43       Cameroun     41     7     25     73       Cap Vert (lies du)     0     17     0     17       Centrafrique     12     3     1     16       Congo (Rep. dém.)     638     178     394     1.210       Congo (Rép. pop.)     4     5     5     14       Côte d'Ivoire     13     10     7     30       Djibouti     0     0     1     1       Érythrée     3     0     0     3	2
Burundi         22         8         13         43           Cameroun         41         7         25         73           Cap Vert (lies du)         0         17         0         17           Centrafrique         12         3         1         16           Congo (Rep. dém.)         638         178         394         1.210           Congo (Rép. pop.)         4         5         5         14           Côte d'Ivoire         13         10         7         30           Djibouti         0         0         1         1           Érythrée         3         0         0         3	5
Cap Vert (lies du)       0       17       0       17         Centrafrique       12       3       1       16         Congo (Rep. dém.)       638       178       394       1.210         Congo (Rép. pop.)       4       5       5       14         Côte d'Ivoire       13       10       7       30         Djibouti       0       0       1       1         Érythrée       3       0       0       3	3
Centrafrique         12         3         1         16           Congo (Rep. dém.)         638         178         394         1.210           Congo (Rép. pop.)         4         5         5         14           Côte d'Ivoire         13         10         7         30           Djibouti         0         0         1         1           Érythrée         3         0         0         3	3
Centrafrique       12       3       1       16         Congo (Rep. dém.)       638       178       394       1.210         Congo (Rép. pop.)       4       5       5       14         Côte d'Ivoire       13       10       7       30         Djibouti       0       0       1       1         Érythrée       3       0       0       3	7
Congo (Rép. pop.)     4     5     5     14       Côte d'Ivoire     13     10     7     30       Djibouti     0     0     1     1       Érythrée     3     0     0     3	6
Côte d'Ivoire       13       10       7       30         Djibouti       0       0       1       1       1         Érythrée       3       0       0       3       3	)
Djibouti         0         0         1         1           Érythrée         3         0         0         3	4
Érythrée 3 0 3	O
	3
Ethiopie 5 9 3 17	
Gabon 3 0 2 5	
Gambie 2 2 1 5	
Ghana 22 40 3 65	
Guinée 10 2 4 16	
Guinée-Bissau 4 0 3 7	
Kenya 0 2 1 3	
Liberia 0 4 0 4	
Madagascar         2         3         33         38	
Mali 3 2 7 12	
Maurice (Île) 13 8 39 60	
Mauritanie 8 2 0 10	
Niger         2         1         1         4           Nigeria         26         32         3         61	
0	
Ouganda         1         0         0         1           Rwanda         21         12         28         61	
Kwanda         21         12         26         61           Sénégal         21         19         12         52	
Seriegal 21 19 12 32 Sierra Leone 0 6 0 6	
Somalie 0 2 3 5	
Soudan 6 4 1 11	
Swaziland 1 1 0 2	
Tanzanie 2 0 2	
Tchad 3 1 0 4	
Togo 13 9 12 34	
Total Afrique Subsaharienne 938 424 635 1.997	
Algérie 227 104 341 672	
Égypte 32 29 3 64	
Libye 0 2 0 2	2
Maroc 8.094 3.809 1.581 13.484	4
Tunisie 312 188 85 585	5
Total Maghreb 8.665 4.132 2.010 14.807	7
Total Afrique 9.603 4.556 2.645 16.804	4
Total UE 420 814 1.753 2.987	7
Total Autres Europe 2.299 3.750 1.937 7.986	5
Total Asie 618 733 321 1.672	2
Total Amérique 195 197 83 475	5
Total Océanie 2 0 2	
Réfugiés         2.009         1.086         825         3.920	
Apatrides 3 6 5 14	
Indéterminés         43         57         74         174	
Total naturalisés 15.192 11.199 7.643 34.034	
Total Belges 673.365 5.624.375 2.991.404 9.289.144	
% Naturalisés / Belges 2,3 0,2 0,3 0,4	
% Afrique Sub. / Naturalisés 0,2 3,8 8,3 5,9 Source : Legitut national des statistiques 1908 Calcula : Bonavantura Magné III a 2000	)

Source : Institut national des statistiques, 1998. Calculs : Bonaventure Kagné, ULg, 2000.

# Les associations africaines en Belgique

Le fait de se regrouper procède chez tout groupe humain en milieu étranger d'une logique de sécurité d'abord, d'action ensuite. La perception d'un environne-ment hostile, peu accueillant, et le désir de se faire reconnaître auprès de la société d'accueil sont des éléments catalyseurs du rassemblement associatif. Cela est vrai pour l'associationnisme africain en Belgique. En outre, on peut considérer celui-ci comme un vecteur de la participation citoyenne.

D'emblée, il convient de souligner les difficultés rencontrées par ces associations de ressortissants étrangers lorsqu'elles entrent en contact avec les autorités politiques belges. La complexité institutionnelle de l'État fédéral belge engendre une multiplicité de pôles de décision auprès desquels les associations d'immigrés et de personnes issues de l'immigration font valoir leurs revendications et donc leur complique singulièrement la tâche. Les structures socio-caritatives privées susceptibles d'intervenir ont elles-mêmes adopté un mode d'organisation qui reflète la structure institutionnelle de l'État. Le niveau européen vient se surajouter à cette complexité de pouvoirs subsidiants.

La participation à la vie collective s'organise selon les situations propres à chaque pays et peut donc prendre des formes multiples. Dans son étude sur la participation politique des immigrés, Marco Martiniello distingue deux grands types de participation : les formes illégales (par la violence, la corruption, le terrorisme) et les formes légales, ces dernières pouvant s'organiser soit en marge des structures institutionnel-les étatiques (participation par l'engagement dans les partis politiques, syndicalisme, participation par la consultation, la mobilisation ethnique, participation à des associations, organisations et groupes de pression...), soit à l'intérieur des structures de participation étatique (participation électorale, participation par la représentation dans les assemblées élues) <sup>38</sup>.

L'étude du phénomène associatif africain en Belgique apparaît comme un élément particulier faisant partie d'un ensemble plus large de démarches participatives. De ce fait et eu égard à la contrainte d'autres facteurs, notre analyse se limitera aux seuls objectifs socioculturels. Si l'étude du phénomène associatif dans les milieux africains en Belgique est un irréfutable témoignage du dynamisme et de la vivacité internes à la communauté africaine elle-même, elle est aussi un miroir des divisions qui la déchirent et des limites que ces divisions imposent au processus global d'insertion.

M. MARTINIELLO, « Quelle participation politique ? », Collectif, La Belgique et ses immigrés. Les politiques manquées, Bruxelles, De Bock Université, 1997, pp. 101-120.

# La genèse des organisations africaines en Belgique

Lors de la première phase de leur immigration, les populations issues de l'Afrique subsaharienne développent peu d'associations. Les conditions légales à remplir pour créer de telles structures, du moins celles qui souhaiteraient être reconnues et/ou subsidiées par les autorités ne sont sans doute pas étrangères à cette situation. En effet, condition difficile à accepter par ces populations, parmi les administrateurs de l'association, la loi exige la présence de personnes de nationalité belge. Outre la méfiance et la suspicion entre Africains eux-mêmes et celles qu'ils ont par rapport à l'éventuelle présence d'un 'étranger' dans leur organisation, ils appréhendent le futur de l'association, dans la mesure où la présence sur le territoire de la plupart d'entre eux est en général temporaire. La pertinence de ces organisations reste donc encore à démontrer, du moins dans une perspective de long terme. Les seules tentatives de regroupement s'opèrent souvent sur une base nationale (par pays africain) ou en fonction des identités et des appartenances sociales préexistantes et héritées du pays d'origine. Néanmoins, en contexte migratoire, ces repères sociaux initiaux font l'objet d'importantes modifications aboutissant ainsi à des formes nouvelles d'appartenance. Par exemple, alors qu'en Afrique, ces populations se définissent le plus souvent au travers de leur nationalité spécifique, voire de leur village ou région, en pays d'accueil elles recourent par contre, à l'identité globalisante africaine par laquelle nombre d'entre elles essaient également de promouvoir leurs droits en sensibilisant les acteurs sociaux, culturels et politiques.

Dans bien des cas, les raisons diverses qui sont à l'origine de la présence africaine (facteurs pré-migratoires) influencent considérablement la mise sur pied de ces premiers regroupements. De même, la nature de la présence détermine le degré d'engagement ou de désintéressement par rapport à ce type d'initiative. L'un des objectifs majeurs des premières associations de ressortissants africains était, d'une part, de garder un lien avec le pays d'origine et de préparer le retour considéré alors comme inéluctable et, d'autre part, de transposer en contexte de migration un certain nombre de valeurs héritées du pays d'origine, dans le dessein de préserver des repères culturels spécifiques <sup>39</sup>.

De ce fait, la création de telles associations n'inspirait pas toujours un grand enthousiasme auprès des autorités publiques. De plus la crédibilité de ces regroupements est souvent entachée par la précarité de leur existence. Il leur est implicitement reproché aussi de tourner généralement leurs activités vers le pays d'origine et non vers le pays d'accueil <sup>40</sup>.

Le nombre et la nature des associations africaines en Belgique vont lentement s'accroître et se diversifier. Dans bien des cas, le recours à l'adjectif africain dans la dénomination de ces associations traduit davantage une stratégie organisationnelle – à la limite symbolique – qu'il ne reflète la base géographique de la constitution des associations elles-mêmes. Si le terme 'africain' recouvre une réalité complexe, qui embrasse la cin-

B. KAGNÉ, « Les Áfricains de Belgique », Revue Générale, 2000, numéro 10, octobre, pp. 34-35.

La transposition dans le pays d'accueil de certaines valeurs culturelles héritées du pays d'origine permet à certains de perpétuer, du moins symboliquement, le rang et la classe sociale qu'ils occupaient avant le départ du pays d'origine. Cette démarche s'avère très souvent difficile à réaliser en contexte de migration.

quantaine de pays représentés sur le territoire belge, enfermer cette complexité dans un terme générique aboutit à une généralisation abusive : il ne suffit pas, en effet, de se définir ou d'être perçu comme 'Africain' pour se prévaloir d'une quelconque représentativité d'une communauté aussi bigarrée <sup>41</sup>.

En s'appuyant sur l'origine continentale commune de ses membres, certaines associations africaines semblent induire un élan de solidarité transversal qui animerait les ressortissants africains. Si cette solidarité existe du fait que ces ressortissants partagent un socle de culture et d'intérêts communs, elle est cependant morcelée et éclatée par la diversité des situations administratives et des trajectoires migratoires de chacun.

La plupart des associations africaines en Belgique sont des associations de fait. Elles obéissent à leurs propres règles. L'absence de statut juridique leur laisse la liberté de s'organiser de façon familiale, spontanée, tout en évitant de s'imposer un cadre disciplinaire trop rigoureux ou strict (qui, de plus, s'accorde mal avec certaines pratiques héritées des pays ou régions d'origine). Cette absence de statut juridique constitue aussi indiscutablement l'une des causes de leur durée éphémère. Une minorité d'associations est constituée sous la forme d'asbl: elles sont soumises à la loi belge sur les asbl du 27 juin 1921. Cela signifie que, pour bénéficier de subsides ou financements publics, certaines règles de fonctionnement doivent être observées, entre autres, l'établissement d'un règlement d'ordre intérieur, la rédaction de rapport d'activités, la tenue d'une comptabilité etc.

# Une multiplicité d'organisations

Les associations fondées par des ressortissants de l'Afrique subsaharienne for-ment un ensemble dont le caractère complexe et éclaté résulte de facteurs, comme les conditions de vie pré-migratoires et les trajectoires empruntées.

# Les associations constituées sur base ethnique ou géographique

La constitution d'une association peut tout d'abord obéir à un critère géographique et/ou ethnique <sup>42</sup>. Ainsi, des regroupements sur base nationale, régionale, villageoise se sont constitués. Le facteur ethnique ou tribal peut quant à lui intervenir de manière transversale à ces démarcations géographiques et servir de catalyseur à la création d'autres types d'associations.

B. KAGNÉ, « L'immigration africaine : diversité de trajectoires », op. cit., p. 8

Les associations citées ci-dessous ne constituent pas une liste exhaustive. Comme nous le démontrerons plus loin, certaines de ces associations ont une existence éphémère et font l'objet de modifications tant dans leur nature juridique, que dans leur structure. Par conséquent, l'étude et l'inventaire de ces associations africaines se révèlent particulièrement épiques. Pour un aperçu des enjeux de cette multitude d'associations, Cf. J. MEYER, «Foisonnement associatif», op. cit., pp. 11-13. Nous tenons également à préciser que certaines de ces associations peuvent se ranger dans plusieurs catégories. Par souci de clarté, nous ne les citerons cependant qu'une seule fois.

Plusieurs exemples permettent d'illustrer cette typologie. Le Ghana Welfare Association, basé à Anvers, regroupe des membres de nationalité ghanéenne, Avenir du Rwanda basée à Liège groupant des ressortissants rwandais, Espace Cameroun pour les Camerounais, The Liberian Association of Belgium ou The Nigerian Association of Belgium, toutes basées à Bruxelles. Citons encore les asbl Nanou, Aiom, Dalganka Dimocratika, La Rescousse, Avica, Lamogoya, Akem, Le Manguier, Feda, Utb, Assoku, Riba, basées à Bruxelles. Au niveau régional, l'Association socio-culturelle kasaienne (ASCK) basée à Liège, la Communauté Ne Kongo à Bruxelles, l'Union des ressortissants du Lac Mai Ndombe basée à Bruxelles ou Solidarité des Grands Lacs basée à Gand, l'Association des Kasaïens (ASKA) de Verviers, sont des exemples significatifs. Pour le regroupement opéré sur un critère ethnique ou tribal, nous pouvons citer entre autres Kae (Kirundi voor welkom), Tuyayi, Afeco, Les Alizés, Alegria, La Compagnie du Libiki, Solidarité des Grands Lacs, toutes basées à Bruxelles, Africa Myuri, basée à Berchem, Solidarité et Fraternité N'Djiloise de Ans, KIPANGI de Liège dont les membres sont majoritairement congolais de la région de Bandundu, à ne pas confondre avec les adeptes du Kimbanguisme 43 et le Club SoSen regroupant, à Liège, les ressortissants de l'ethnie Bamiléké du Cameroun.

# D'autres critères de regroupement

Une association peut se constituer aussi sur base d'un intérêt commun tel que le partage d'une même religion. C'est le cas d'associations comme Les Mamans africaines chrétiennes de Liège, la Communauté africaine des chrétiens catholiques de Liège, DZIFOMO (Togolees voor de Hemelse Stem) de Bruxelles.

Il existe des organisations spécifiquement féminines: le Collectif Ebene Plus basé à Hannut et regroupant les femmes de l'Afrique subsaharienne, la Nigerian Women Association in Belgium, l'Union des Femmes Africaines (UFA), toutes deux basées à Bruxelles ou encore l'association Vrouwengroep Waregem (groupe des femmes africaines de Waregem). L'UFA qui se définit comme une organisation non gouvernementale panafricaine entend oeuvrer d'une part, pour la promotion et la visibilité des femmes africaines en Belgique et en Europe et d'autre part, soutenir l'action de ces femmes pour la reconstruction et le développement de l'Afrique subsaharienne. De son côté, les activités de Vrouwengroep Waregem sont centrées sur l'apprentissage du néerlandais et différentes démarches administratives en matière d'accès au territoire, en particulier celles liées aux regroupement familial et en matière de demande d'asile.

Le Kimbanguisme, de Simon Kimbangu (1889-1951), est un mouvement messianique d'inspiration chrétienne qui s'est répandu en Afrique centrale et occidentale, notamment au Congo lors de la colonisation belge.

La mise sur pied d'une association peut encore reposer sur d'autres critères tels que:

- la pratique artistique : citons After Dark Afro-Music World et Lamagoya de Bruxelles, les Bana Liège ou Groupe de danse folkloriques Rwandaises URUGORI de Studio Malembe;
- l'intérêt économique : notamment les pratiques informelles des tontines <sup>44</sup> à l'intérieur des associations, ou les organisations qui ont pour but de promouvoir les échanges économiques Nord-Sud comme Afrika Trade Center basée à Bruxelles et aux Pays-Bas, ou Opération Cap-Sud, Espoir d'Afrique et Djolof basées à Bruxelles;
- le statut administratif: Association des étudiants congolais basée à Liège, Cercle des étudiants Burundais de l'Université de Liège, Association des Zaïrois réfugiés basée à Verviers, Sudanese Refugees Support in Belgium de Bruxelles;
- la profession: African Legal Network (AFLENET) basée à Leuven, Réseau juridique africain basé à Bruxelles);
- l'activité politique : Cercle Kwame N'Krumah Vereneging rond de filosofie van Kwame N'Krumah dont le siège se trouve à Bruxelles et différentes antennes politiques de partis d'opposition de certains pays africains : l'Union pour la démocratie et le progrès Social UDPS d'Étienne Tshisekedi, le Mouvement national de libération du Congo (MNLC) et ses variantes, le Rassemblement démocratique des congolais (RDC), l'Union des fédéralistes et républicains indépendants (UFERI), le Social Democratic Front, principal parti d'opposition camerounais (SDF), le Front populaire ivoirien (FP1) section de Liège;
- l'entraide et la solidarité: Hulp aan de gehandicapten van Sub-Saharaans Afrika (AHAS-SA) basée à Geraards-Bergen op Hasselt, Hulp aan de ontwikkeling van Rwandeese kinderen en educatie (ARDOISE) basée à Bruxelles, Association solidarité rwandaise (ASR) basée à Mons, Solidarité Grandes îles, regroupant les Malgaches, basée également à Mons. Amahoro Woord in Kinyarwanda Voor Vrede située à Leuven qui vient en aide aux veuves et orphelins tant dans la région des Grand-Lacs qu'en Belgique. Il faut mentionner ici une forme particulière de solidarité où les Africains ont joué un rôle important. Lors des récentes mobilisations des sanspapiers 45, les principaux porte-parole étaient d'origine africaine. Et c'est d'ailleurs et seulement à partir de 1998 - et en particulier depuis la mort de Sémira Adamu, demandeuse d'asile d'origine nigériane - que les mouvements de mobilisation des Africains eux-mêmes en faveur de la régularisation des sans-papiers furent l'objet d'une médiatisation. Les sans-papiers se sont alors regroupés en comités et ont occupé des bâtiments publics et religieux en vue de sensibiliser la population et les autorités belges à leur situation précaire et à la politique d'immigration restrictive menée en Belgique. Toutefois, l'auto-organisation de ces personnes s'est avérée

B. KAGNÉ, « Sans-papiers en Belgique, figure sociale à géométrie variable », La Libre Belgique, 9 août

1999, p.10.

Tontine : il s'agit ici d'une technique par laquelle les membres d'une association versent, à échéance régulière, dans une caisse commune, une somme d'argent préalablement définie. Cette cagnotte ainsi constituée est mise à la disposition des membres qui, à tour de rôle, peuvent en bénéficier selon des conditions préfixées. Dans la pratique, le recours à ce type de banques informelles offre la possibilité aux membres de faire face à d'importantes dépenses, lors d'événements prévus ou non, tels que mariages, funérailles, anniversaires, etc.

difficile et a été hypothéquée par l'absence de soutien de la part des organisations non gouvernementales belges <sup>46</sup> Il n'en reste pas moins que l'apparition sur la scène publique de la cause des sans-papiers est à mettre au crédit des Africains sans-papiers eux-mêmes.

#### Les organisations du secteur de l'aide au développement

#### Chantiers d'Afrique

Au départ fut créé le Centre de réinsertion socio-professionnelle et d'orientation (CRESPO), destiné à venir en aide aux Africains formés en Belgique et désireux de retourner en Afrique afin d'apporter directement leur contribution au développement de leur pays d'origine. Quelques années plus tard, une association internationale, Chantiers d'Afrique, fut créée au départ du CRESPO avec une représentation à Porto-Novo au Bénin. Son champ d'activité est inscrit dans le secteur de la coopération au développement. L'un des objectifs de ce groupement majoritairement composé d'Africains d'origine ou de nationalité béninoise (majoritaire), congolaise (RDC), tchadienne, etc., est de promouvoir la participation des Africaines et Africains de la diaspora au développement durable de leurs pays d'origine, en partant du principe «l'Afrique sera développée par les Africains ou ne le sera jamais » 47. L'une de leur principale réalisation consiste en la mise sur pied d'une caisse de crédit informelle destinée à octroyer à certains Africains des micro-crédits en vue de la création d'activités génératrices de revenus sur place au Bénin. Le financement de cette caisse est assurée par les cotisations des membres de l'association. Leur implantation en Afrique a permis par exemple l'acquisition de près de 500 hectares de terrains sur lesquels sont menées des activités de transformations et de maraîchage. La vente des produits de la terre et l'ébauche d'une auto-organisation des femmes dans certains villages ont donné lieu à la construction de maisons. Après transformations des produits de la terre, une partie est ainsi exportée vers la Belgique où ils sont revendus dans un magasin de produits exotiques récemment ouvert. Cette stratégie consiste à occuper également le secteur de vente de ces produits qui, jusque-là, étaient largement monopolisés entre autres par les ressortissants du continent asiatique.

#### Djolof

Un autre cas d'organisation africaine impliquée dans le secteur d'éducation au développement est celui de Djolof. Outre la volonté de promouvoir la connaissance de la

Cf. Annexe au *Moniteur belge*, 12 septembre 1996, n° 20634.

Les comités de sans-papiers (composés de sans-papiers eux-mêmes) ont été exposés à des manœuvres de récupération de la part de certains hommes politiques ou de certaines organisations de soutien aux sans-papiers. B. KAGNÉ, « La question des Sans-papiers à Liège : enjeux et ambiguités d'une mobilisation collective », Communication présentée dans le cadre du Séminaire du 14 avril 2000 sur le thème « Citoyenneté et nouvelles mobilités : le cas des Sans-papiers », organisé à Paris par L'Institut français des Relations internationales IFRI

culture d'origine auprès de jeunes de la communauté sénégalaise vivant en Belgique, les actions de cette association consistent aussi à organiser des chantiers d'immersion au Sénégal, destinés à la fois à la communauté sénégalaise et au public Belge. Que ce soit Chantier d'Afrique ou Djolof, ces organisations mènent depuis ces dernières années en partenariat ou en collaboration de nombreux projets avec des organisations non gouvernementales belges telles que Solidarité socialiste ou le Centre national de la coopération au développement (CNCD). Il s'instaure ainsi de plus en plus par ce biais, une espèce de complémentarité entre les projets impulsés par les organisations d'immigrées issues de l'Afrique subsaharienne et des organisations belges impliquées dans le domaine de la coopération et du développement. Toutefois, le développement de ce type de partenariat gomme difficilement les différences qui existent entre les deux parties, notamment en termes de moyens matériels et d'accès à certaines ressources financières auprès de pouvoirs subsidiants De l'avis de certains responsables d'associations africaines, la création d'une association pour beaucoup d'Africains vise non pas à répondre à un besoin qu'ils auraient identifié auprès d'un public africain, mais bien à un besoin de sortir de la misère. Une fois l'association créée, les discussions sur les statuts et sur la distribution des postes de responsabilité prennent le pas sur l'analyse de la faisabilité du projet élaboré et sur la probabilité de son financement, etc. En fin de compte, on essuie des échecs après quelque mois de fonctionnement, faute de moyens et de stratégies, les premières victimes étant les autres associations sur lesquelles rejaillit un soupçon d'incompétence 48.

## Le Conseil des communautés africaines en Belgique et en Europe (CCAE)

Le Conseil des communautés africaines en Belgique et en Europe est un organisme de coordination des associations africaines reconnu comme ONG d'aide au développement depuis 1999 (cf. infra).

### Les fonctions des organisations

Au-delà de leur objet social particulier, les associations africaines remplissent une série de fonctions sociales qui leur sont communes. Les structures associatives africaines en Belgique assurent un rôle d'entraide et de solidarité considérable <sup>49</sup>. Ce rôle est d'autant plus important que l'environnement dans lequel évoluent la plupart des ressortissants africains est souvent perçu comme hostile. La solidarité peut s'exercer envers le pays d'origine (voir le cas des associations, Africa Trade Center et Chantier d'Afrique de Bruxelles), notamment par l'échange et le transfert d'argent, de marchandises, etc., mais également à l'intérieur du pays d'accueil afin de rendre la vie quotidienne des membres

Cf. J. MEYER, «Foisonnement associatif », *op. cit.*, p. 12.

Cf. notamment, M.-T. DE WACHTER, Le Mosiki des anciennes marnas airoises ou victoire de la solidarité et de l'entraide sur l'individualisme bruxellois, Mémoire de Licence en Sciences politiques et sociales, Université catholique de Louvain, 1995.

moins pénible (par une aide apportée dans les démarches administratives ou d'hébergements, ou par un support financier transitant par les tontines, comme précédemment évoqué). Indiscutablement, le regroupement associatif africain permet d'offrir un cadre convivial aux ressortissants africains tant lors d'événements heureux que de circonstances difficiles. Ces associations leur permettent en quelque sorte de retrouver 'une grande famille' dans le pays d'accueil. À travers elles, on essaye de maintenir le lien social de type familial, qui représente aux yeux de la plupart des associations l'axe cardinal du mode d'organisation. Le regroupement constitue aussi un prétexte pour se retrouver et partager dans un espace autre que celui de la naissance ou dans lequel on a habituellement vécu certaines pratiques culturelles communes. Le but étant soit de garder des liens avec ces lieux d'origine, soit de raffermir en contexte de migration un rôle social, économique ou politique.

Les structures associatives d'Africains apparaissent également comme un instrument de communication et d'échange (diffusion des nouvelles sur le pays d'origine ou sur la vie quotidienne dans le pays d'accueil).

Les associations africaines offrent un cadre de préservation de certaines valeurs traditionnelles en contexte migratoire <sup>50</sup>. L'analyse du processus d'adaptation de ces populations à la réalité du pays d'accueil montre qu'elles développent d'abord des contacts intracommunautaires avant de se tourner éventuellement vers d'autres groupes. De l'avis de certains Africains, il est question de préserver ou de reproduire en Belgique des valeurs et des traditions héritées des pays ou régions d'origine. Dans la pratique, il s'agit d'un moyen d'affirmer, notamment au sein de la cellule familiale, une autorité ou un rôle en perdition. Largement partagé dans quantité de pays d'Afrique subsaharienne, on peut évoquer le principe du respect dû aux aînés qui, en contexte de migration est fréquemment transgressé ou méconnu dans les milieux de jeunes d'origine africaine nés ou devenus adultes à l'étranger, surtout dans les pays de l'Europe occidentale.

De même, on assiste de plus en plus à des formes d'émancipation des femmes africaines, qui revendiquent une place égale dans le foyer conjugal. Se démarquant par rapport aux pratiques en cours dans la plupart des pays d'Afrique, nombreuses sont les femmes africaines qui, dans le contexte de l'immigration, ambitionnent non seulement une revalorisation de leur rôle au sein du couple, mais aussi affirment en cas de besoin une certaine indépendance vis-à-vis du conjoint. Les associations constituent alors souvent le lieu où se développent entre femmes des expériences nouvelles en matière de rôle féminin. Par ailleurs, les associations jouent aussi un rôle de contrôle social dans la vie quotidienne des communautés d'appartenance. Elles peuvent également assurer une fonction de médiateur lorsque des conflits surgissent entre des personnes ou des familles africaines ou d'origine africaine.

D'un point de vue général, les associations africaines - considérées individuellement - rassemblent peu de membres. Plutôt que de regrouper leurs efforts afin

Cf. S. KAKUNGO MIDILU, Les associations de femmes africaines subsahariennes en milieu urbain belge : vers une reconstruction de l'identité?, Mémoire de Licence en Sciences politiques et sociales, Université catholique de Louvain, 1995.

d'optimaliser leur force d'appui, elles se fragmentent en de multiples groupuscules qui ne sont que le reflet d'une communauté que craquellent diverses divisions et désaccords internes.

Elles jouissent d'une existence souvent précaire et ne bénéficient que très rare-ment de subsides publics ; elles manquent de rigueur et sont fragiles au niveau de leur organisation interne et sujettes à de fréquentes modifications, notamment de leurs structures.

Les associations africaines peuvent aussi servir de tremplin en ce sens qu'elles permettent à certains Africains d'être perçus comme les agents sociaux indispensables à la cohésion du tissu social ou encore dans le cadre de politiques de co-développement impulsées par les pouvoirs publics ou parfois par des organisations non gouvernementales <sup>51</sup>. On peut mentionner le cas du Centre d'études et de recherches pour le développement africain (CERDA), de Chantiers d'Afrique, de Djolof, toutes trois situées à Bruxelles et du Centre liégeois d'artistes noirs (CLAN) de Liège.

#### Les facteurs de cohésion des associations

Le comportement associatif varie en fonction de l'origine et des groupes considérés. On remarque, par exemple, que la propension des ressortissants congolais ou camerounais (les deux plus importantes communautés africaines en Belgique) à participer à des associations varie en fonction du statut administratif des membres, de l'objet social que s'est fixé l'association et surtout de l'intérêt que la participation à un tel regroupement est susceptible de procurer aux adhérents. En effet, dans le cas des associations créées par des Camerounais, prendre part aux réunions associatives signifie rompre, du moins partiellement, un certain isolement ressenti en vivant en contexte migratoire. Avoir des contacts avec des personnes ayant un référent culturel commun stimulerait par conséquent leur participation aux réunions associatives, pour autant que ces contacts n'engendrent pas des contraintes trop fortes (cotisations, présence régulière aux réunions requise, prise de responsabilité). Dans pareil cas, l'assiduité du membre en serait grandement diminuée. Ceci explique probablement le nombre réduit d'adhérents que connaissent la plupart des structures associatives mi-ses sur pied par la communauté camerounaise. Cette situation est également observable chez d'autres Africains, par exemple chez les ressortissants congolais.

De plus, à moins de s'être déjà connu dans le pays d'origine (ce qui reste cependant rare), la plupart des relations que développent certains ressortissants africains en pays d'accueil sont relativement récentes. Ces nouvelles affinités s'apparentent à une stratégie identitaire de situation ou de résidence par laquelle les ressortissants africains affirment et revendiquent leur africanité qui, jusque-là, faisait défaut ou n'était perçue par les populations autochtones qu'à travers la couleur de la peau. Ces stratégies identitaires sont vraisemblablement le produit de réactions collectives face à la discrimination dont ces ressortissants sont susceptibles de faire l'objet. Par ailleurs, le

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Cf. M. VANDERKAM, « Migrants, acteurs de développement », Agenda Interculturel, n° 156, septembre 1997, pp. 8-11.

recours au regroupement de ce type s'avère être en réalité la manifestation de solidarité sur fond d'intérêts particuliers liés aux situations administratives et aux trajectoires migratoires individuelles.

Des conditions sociales et un milieu de vie communs favorisent également les rapprochements. À cet égard, un prétendant au statut de réfugié manifeste plus de sympathie à l'égard d'une association ou d'un groupement de personnes ayant des objectifs semblables. C'est le cas, par exemple, des associations de réfugiés congolais établies dans plusieurs villes et communes. De même, on pourrait évoquer le cas des groupements d'hommes d'affaires, des organisations d'étudiants et des fonctionnaires internationaux qui procèdent de cette même logique.

Dans le domaine de la stratégie organisationnelle, un comportement différencié est perceptible entre les différentes générations. Alors que les premiers arrivants envisageaient de réaliser des économies pour retourner dans leurs familles respectives, la deuxième génération envisage au contraire une installation durable. De ce fait, cette dernière oriente ses activités vers un sens revendicatif et existentiel, afin d'obtenir, en affirmant sa présence, une certaine reconnaissance. Aussi les représentants de cette deuxième génération s'insèrent-ils plus souvent que leurs parents dans des associations belges ou belgo-immigrées. C'est notamment le cas de AFROKORE de Liège dont l'objet social se décline en deux axes majeurs : d'une part, promouvoir et aider l'expression, la diffusion, l'édition des courants artistiques novateurs ou différentiés issus des cultures urbaines et notamment de la culture Hip-Hop (rap, graf et break) ; d'autre part rechercher les voies et moyens destinés à favoriser l'intégration socio-économique de la jeunesse issue de l'immigration africaine.

Les associations africaines fondées sur des déterminants identitaires ou ethniques pourraient limiter l'insertion des `nouveaux citoyens' dans la société belge. En effet, si des ressortissants africains ont exprimé leurs choix de devenir belge, le souci de se 'déstigmatiser' les conduirait non pas à délaisser les milieux de leurs co-originaires mais à accentuer la profondeur de leur rapport à la culture nationale locale. Le phénomène associatif pourrait ainsi constituer un moteur d'insertion dès lors que celui-ci ne repose pas sur des déterminants ethniques et identitaires, mais sur des enjeux associant officiellement des individus ne se réclamant pas forcément d'une origine ethnique commune. Il peut s'agir d'associations mixtes, d'associations internationales, culturelles ou caritatives susceptibles de conduire le citoyen à mieux assumer sa nouvelle nationalité.

#### La coordination des associations africaines

Dans différentes communes de Belgique, des associations de ressortissants de pays d'Afrique sub-saharienne se sont également regroupées ces dernières années en vue de coordonner leur action. Les projets de ces regroupements débordent de plus en plus du territoire national pour s'inscrire à l'échelon transnational (tant vers l'Union européenne que vers les différents pays d'origine des adhérents ou des membres). Cette démarche de regroupement contribue également à donner du poids et à rendre crédibles les associations membres ainsi qu'à les rendre capables d'établir des contacts avec les acteurs publics et privés. La formation d'unions ou de fédérations d'associations in-

valide bon nombre d'a priori selon lesquels le mouvement associatif africain serait miné par ses propres dissensions internes et précarisé dans ses démarches d'insertion et de dialogue <sup>52</sup>

# Le Conseil des Communautés africaines en Belgique et en Europe (CCAE/Belgique)

En 1994 à Bruxelles, des Africains de différentes nationalités, mais principale-ment congolaise, ont créé un Conseil des communautés africaines en Belgique et en Europe, en abrégé CCAE/B 53. Cette structure regroupe plus de quatre-vingts associations situées majoritairement sur le territoire de la région de Bruxelles-capitale <sup>54</sup>.Ce Conseil, constitué en association internationale à but non lucratif s'est fixé différents objectifs: a) défendre et favoriser la promotion des actions des associations d'immigrés africains résidant en Belgique et en Europe (travailleurs, exilés, étudiants, réfugiés); b) œuvrer dans le cadre belge et européen pour l'insertion sociale, économique et culturelle de ces associations ainsi que des communautés qu'elles représentent; c) sensibiliser les institutions belges et européennes, le groupe des pays ACP Afrique-Caraibes-Pacifique le Conseil des Communautés européennes, aux difficultés que rencontrent les Africains et leurs familles en Europe; d) servir de lieu de coordination entre les organisations africaines non gouvernementales qui ont pour objet l'accueil, la défense des migrants en Belgique et en Europe ; e) établir et développer une coopération effective avec les organisations issues des autres communautés immigrées et des organisations européennes de solidarité. En résumé, le but principal est de valoriser et de promouvoir la présence et la qualification des personnes d'origine africaine autrement que par une lecture culturaliste, festive et folklorique. Outre le travail d'éducation permanente destiné aux adultes, cette fédération d'associations assure aussi des projets de formation dans le domaine de l'interculturel en partenariat avec d'autres associations et organisations non gouvernementales. C'est le cas d'activités de formation menées en partenariat ou en collaboration avec la Fédération francophone et germanophone des associations de coopérations au développement (ACODEV) ou l'association Coopération technique internationale - Centre de formation pour le développement (ITECO).

Pour tenir compte de la structure fédérale des autorités politiques en Belgique ont été créées trois asbl distinctes: le Conseil des communautés africaines en Europe, Communauté française de Belgique (CCAE/CH'R) <sup>55</sup>, le Raad voor de afrikaanse gemeenschappen in Europa en in Vlaanderen <sup>56</sup>. Pour Bruxelles, une asbl serait en voie de structuration pour s'adresser plus spécifiquement aux autorités communautaires (les Commissions communautaires française et flamande et la Commission communautaire commune). Des représentants de ces conseils siègent au sein de l'organe de direction

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Cf. B. KAGNÉ, « L'immigration africaine : diversité des trajectoires », *op. cit.*, p. 9.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Cf. Annexe au *Moniteur belge*, 24 mars 1994, p. 2681.

Conseil des communautés africaines en Europe/Belgique, Rapport d'activités 1997, Bruxelles.

Cf. Annexe au *Monteur belge*, 30 novembre 1999.

Raad Voor de Afrikaanse Gemeenshappen in Europa en in Vlaanderen, *Activiteiten Jaarverslag 1999*, Brussel.

du CCAE/Belgique, appelé 'la coupole', ainsi que de l'assemblée générale et du conseil d'administration du même CCAE/Belgique. Plusieurs départements communs ont été créés. Le département communication, par exemple, a pour objectif d'encourager la discussion régulière entre les différentes associations et de leur offrir un cadre de dialogue leur permettant d'échanger des informations concernant leurs activités. Un périodique interne au département, dénommé SILOT (acronyme pour Social, Institution, Linguistique, Orientation et Travail), permet d'informer les interlocuteurs publics tant francophones que flamands de la vie des migrants africains.

Le département culturel s'attèle quant à lui à promouvoir les valeurs sociales de solidarité et de tolérance dans une société multiculturelle En menant une série d'activités ou d'actions telles que des conférences, foires de livres africains, concerts de percussions, etc. ou en organisant périodiquement des journées de sensibilisation à certains thèmes multiculturels ce département désire donner un écho fort aux thématiques transnationales, comme lors de l'année européenne de lutte contre le racisme (1997).

À côté de ces deux départements, il en existe d'autres, de création plus récente, dont le département coopération au développement, le département juridique et le département des affaires sociales et santé.

Si les asbl 'régionales' (CCAE/CFB, et RVDAGE/VL) ont leurs départements propres et regroupent les associations africaines selon le critère linguistique, elles unissent par contre régulièrement leurs efforts dans l'organisation de manifestations. Tel fut le cas pour les projets « Visite à Matonge » en 1996 et 1997 et « (trans) AFRICA » en 1999. Ce dernier projet qui est le fruit d'une collaboration de CCAE/B avec l'asbl néerlandophone gantoise Kunst (Vereniging voor het museum van hedendaagse) visait la promotion de l'art africain sous les facettes de la musique, de l'art culinaire et de l'art de la scène.

Si la Communauté flamande octroie un budget annuel de 1,2 million au RVDAGE/VL, le CCAE/CFB a quelques difficultés à trouver des subsides au ni-veau de la Wallonie et de la région de Bruxelles-capitale. L'aide financière dont bénéficie le RVDAGE/VL est liée en partie au fait que les autorités flamandes semblent être plus sensibles au respect des identités ethnoculturelles comme en témoigne la création du Vlaams Centrum voor Integratie van Migranten (VCIM) 57, organisme public avec lequel les associations africaines de la communauté flamande collaborent pleinement et dont le budget est voté annuellement. Il n'existe pas, à ce jour, d'équivalent du VCIM du côté francophone. L'asbl Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI) collabore toutefois avec le CCAE/CFB mais n'est guère en mesure de lui apporter une aide financière substantielle. Cette collaboration porte notamment sur la recherche de familles d'accueil pour mineurs immigrés africains, projet initialement lancé par l'Union européenne dans le cadre de l'accueil des migrants issus de l'Afrique subsaharienne en territoire belge. Il convient également de noter que plusieurs associations africaines sollicitent régulièrement le CBAI pour diverses informations relatives à quasiment tous les domaines de la vie en société (travail, logement, éducation, participation sociale, etc.). De nombreux Africains ont par ailleurs reçu de cet organisme bruxellois des for-

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Cet organisme public flamand fut récemment rebaptisé en VMC Vlaamse Minderheden Centrum).

mations dans le domaine de l'animation interculturelle ou sur le processus de création des associations sans but lucratif. Sur le territoire wallon, les Centres régionaux d'intégration des populations étrangères ou d'origine étrangère, composés paritairement de représentants des pouvoirs publics locaux et d'organisations actives en matière d'intégration des populations issues de l'immigration constituent aussi rarement des lieux où il est possible pour ces associations d'obtenir des subsides publics (voir ci-après l'implication des ressortissants africains dans ces différents centres régionaux d'intégration).

Enfin, le CCAE/B participe à un projet transnational sur l'exclusion sociale de la communauté africaine, impulsé par la DG V de l'Union européenne. Cette collaboration internationale a entre autres permis au CCAE/B d'établir des contacts avec des correspondants français et anglais travaillant dans le même domaine (le Refugees Advice Center à Londres, et l'Espace Intégration à Lille A l'issue des Ateliers européens du 23 novembre 2000, consacrés au thème de l'exclusion, des recommandations ont été formulées par les trois partenaires et ont été entérinées par la Commission européenne. Depuis sa reconnaissance comme ONG de développement au cours de l'année 1999 par le secrétaire d'état à la coopération au développement, Réginald Moreels, le CCAE/B collabore avec d'autres ONG oeuvrant dans le même secteur. Citons, par exemple, ACODEV (association qui coordonne les ONG d'aide au développement francophones financée par la Direction générale de la coopération internationale) ou encore la CEC (Coopération par l'éducation et la culture), une ONG d'aide au développement.

## Participation africaine au Forum des migrants de l'Union européenne

Institué par la Commission européenne et sous l'initiative du Parlement européen, le Forum des migrants est une association non gouvernementale internationale créée en 1991, au service des ressortissants de pays tiers résidant dans les quinze États membres de l'UE. Il entend jouer le rôle de groupe de pression et d'organe consultatif à destination des institutions européennes et internationales. La démarche empruntée consiste à prendre position sur les questions liées à la politique d'asile et d'immigration à travers l'institution d'espace de débat et de concertation entre les migrants de l'Union européenne et en prônant l'égalité des droits et des chances. Il a créé des groupes de travail appelés groupes d'appui et destinés à fédérer au niveau international les activités menées par les migrants. On assiste depuis ces derniers temps à l'apparition de nombreux projets conduits par les coalitions d'associations africaines désireuses soit d'inscrire leur action au-delà du champ national, soit de passer par le niveau supranational pour obtenir les soutiens qui font défaut au niveau national.

La participation active du CCAE/CFR et du RVDAGE/VL au Groupe d'appui régional d'Afrique noire, et récemment au Groupe d'appui Belgique et coordonnées par le Forum des migrants de l'Union européenne <sup>58</sup> illustre cette situation.

Notons que la présidente du RVDAGE/VL (Suzanne Monkasa) est également la secrétaire général du Forum des migrants.

#### Participation africaine aux organismes régionaux d'intégration

Plusieurs associations africaines travaillent en partenariat ou en collaboration avec différentes structures régionales spécialisées dans l'intégration des personnes issues de l'immigration, que ce soit en Flandre, en région de Bruxelles-capitale ou en Wallonie. En Flandre, la plupart des relations entre les structures associatives de migrants et les autorités publiques passent par le Vlaams Minderheden Centrum (VMC), institué par le décret du Parlement flamand du 28 avril 1998 sur les minorités ethno-culturelles 59. C'est également un lieu privilégié à partir duquel se déploient la plupart des canaux de subsidiation des activités de ces associations. Des associations africaines telles que RVDAGE/VL et Ghanada sont parmi celles qui ont pu bénéficier de ces aides publiques. Il existe également des centres locaux d'intégration qui soutiennent parfois directement certaines activités des associations de migrants, à travers une aide financière, matérielle ou logistique. C'est notamment le cas du soutien octroyé par le Centre d'intégration d'Anvers (Stedelijke Integratiedienst Antwerpen) aux associations africaines Platform van Afrikaanse Gemeenschappen, de Vakbond voor Integratie en cooperatie (VIC), toutes deux d'Anvers, ou encore l'Association des Togolais en Belgique (Af13) dont le siège est à Deurne On peut aussi relever le cas du soutien logistique qu'apporte le centre provincial d'intégration de Gand, Steunpunt El-Ele Hand in Hand à l'asbl Basi Bo Moko, association de femmes africaines basée à Gand (majoritairement composée de ressortissantes congolaises). Afin de créer des synergies avec d'autres associations et de mener de concert certains projets qui ne peuvent être portés tout seul, certaines associations choisissent de fonctionner en réseau. C'est notamment le cas de Basi Bo Moko qui est membre de la fédération des associations marocaines de Gand.

Dans la plupart des sites d'implantation des centres régionaux et locaux d'intégration en Flandre, plusieurs associations africaines semblent avoir eu au moins une fois des contacts avec ces organismes. Toutefois, ils ne leur ont pas toujours accordé leur soutien financier

En Wallonie, le décret du 4 juillet 1996 <sup>60</sup> a créé les centres régionaux d'intégration dont la composition est placée sous le signe de la parité entre des représentants des pouvoirs publics locaux et des organisations actives en matière d'intégration des populations issues de l'immigration. Six centres ont été institués ; ils sont situés à Charleroi, La Louvière, Liège, Mons, Namur et Verviers. Ils ont pour missions le développement d'activités d'intégration au plan social et socioprofessionnel, ainsi qu'en matière de logement et de santé ; la promotion de la formation de

personnes étrangères ou d'origine étrangère et du personnel des services s'adressant partiellement ou totalement à ces personnes ; la collecte de données statistiques, leur traitement, la mise en place d'indicateurs ainsi que la diffusion d'informations facilitant l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère ; l'accompagnement ou l'orientation des personnes étrangères ou d'origine étrangère dans toutes leurs démarches d'intégration ; l'évaluation des initiatives locales de développement social ; la promotion de la participation des personnes étrangères ou d'origine étrangère à la vie

Moniteur belge, 19 juin 1998.

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> Cf. Moniteur belge, 3 septembre 1996.

culturelle, sociale, économique ; la promotion des échanges interculturels et du respect des différences. Les positions qu'occupent les groupements africains dans ces organismes varient d'un centre à l'autre et dépendent aussi des rapports de force politique qui dominent le champ géographique couvert par les activités du centre.

Plusieurs organisations ont une représentation dans ces centres, notamment au niveau du Conseil représentatif des associations et des pouvoirs publics, un des organes des centres régionaux dont la mission est « d'assurer la réflexion, la concertation, l'expression d'avis et de propositions relatifs à la politique locale d'accueil et d'intégration des populations étrangères ou d'origine étrangère » 61. À Namur, l'un des responsables de l'Association des ressortissants congolais de Namur-Luxembourg (ARCN) est président du Conseil représentatif des associations et des pouvoirs publics du Centre d'action interculturelle de la province de Namur (CAl). Les activités principales de ARCN sont centrées sur les cours de langues africaines, en particulier l'apprentissage des principaux dialectes utilisés au Congo (Lingala, Kikongo, Tshiluba et Shawahili et les activités de permanences sociales et juridiques ainsi que d'accompagnement en matière de démarches administratives. Autre phénomène récent propre à Namur, le personnel du Centre régional d'intégration compte dans ses rangs au moins deux personnes issues de l'Afrique subsaharienne, situation que l'on ne trouve pas dans les cinq autres centres <sup>62</sup>. À Mons, Charleroi, Verviers et à La Louvière, plusieurs associations africaines participent à nombre d'activités impulsées par les centres régionaux de leur lieu d'implantation. Cette participation passe en général par l'envoi d'au moins un de leur représentant au Conseil représentatif. C'est le cas d'Espoir du sud, de SOBECO ou encore de l'association Bo-Moko dont certains membres sont actifs au Centre d'intégration de Charleroi, de Communauté congolaise et théâtre africain et Association solidarité rwandaise de Mons, de Union des ressortissants africains du Centre (URACE), de Association conseil de la jeunesse belgo-africaine de la Louvière, de Sangano AFIA (association de femmes africaines d'origine rwandaise) et de Palancas Negras (association Belgo-angolaise) de Verviers.

À Liège, les associations africaines ont constitué une asbl de coordination baptisée BAOBAB (du nom d'un arbre tropical à tronc énorme) afin de promouvoir leur représentation au sein du Centre régional d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège (CRIPEL). Les associations africaines ainsi groupées ont pu obtenir la deuxième vice-présidence du Conseil représentatif des associations et des pouvoirs publics du centre <sup>63</sup>. Aucun membre originaire de ce groupe minoritaire ne fait toute-fois partie des organes principaux de direction (le conseil d'administration et le bureau exécutif par exemple), encore moins du personnel du Centre liégeois.

BAOBAB comprend une quinzaine d'associations de la communauté africaine et a entre autres pour objet: de cristalliser l'idéal communautaire, de lutter ensemble pour défendre les droits et intérêts des Africains, de créer un lobby africain, de favoriser l'intégration dans le pays d'accueil, de promouvoir l'ouverture à d'autres communautés

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> Cf. article 8 du décret du 4 juillet 1996 (*Moniteur belge*, 3 septembre 1996).

Il importe aussi de rappeler que la province de Namur ne compte parmi ses habitants que 874 ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne en 2000, contrairement à l'agglomération de Bruxelles et aux provinces de Liège et d'Anvers qui sont les principaux lieux d'installation de cette population.

et organismes et de lutter pour le développement dans les pays d'origine de ses membres. La majorité des Africains composant les associations membres sont originaires du Congo, du Rwanda, du Cameroun ou de Côte d'Ivoire. Deux associations relèvent d'un caractère purement religieux.

Au-delà de la diversité des nationalités présentes au sein de l'association et des trajectoires migratoires fort hétérogènes de ses participants, BAOBAB a affiché sa volonté de coordonner les efforts des différents acteurs associatifs afin de faciliter l'insertion des ressortissants d'Afrique subsaharienne.

### Conclusion

Après avoir dressé le portrait de la présence africaine en Belgique, on peut considérer l'immigration africaine comme atypique car elle s'écarte du parcours commun qu'ont suivi bon nombre d'immigrés italiens, espagnols, grecs, marocains ou turcs venus s'installer en Belgique au lendemain de la Seconde guerre mondiale. Les ressortissants africains, en effet, ne sont pas arrivés en Belgique en tant que force de travail sur la base d'accords bilatéraux signés entre le royaume et leurs pays d'origine. Ils n'ont jamais fait l'objet d'une importation massive de main-d'œuvre destinée à compenser le déclin démographique. Au départ quittant leurs pays nouvellement indépendants, de jeunes Africains débarquèrent sur le sol de leur ancien colonisateur. Plus tard, l'immigration africaine se diversifia. Loin d'être le fruit de dispositifs publics, elle est le fruit d'initiatives individuelles. Elle doit être considérée comme un processus fortuit.

Il existe une multiplicité de trajectoires migratoires des ressortissants des pays de l'Afrique subsaharienne. Les raisons d'émigrer, les réseaux et autres moyens utilisés, le parcours emprunté, etc., sont autant d'éléments qui contribuent à diversifier les situations sociales et juridiques dans lesquelles se placent les ressortissants africains en Belgique. Car, si l'adjectif `africain' constitue une formule englobante et pratique à l'utilisation, elle est loin de refléter la réalité du terrain. Les Africains de Belgique sont issus d'un continent fort d'une cinquantaine de pays ayant chacun, une histoire, un contexte social, économique et politique spécifique. Cependant près de 60% d'entre eux proviennent de l'ancienne colonie belge et des anciens territoires sous tutelle belge. Les ressortissants africains présents en Belgique ont des statuts divers

étudiants, fonctionnaires, sportifs, réfugiés, sans-papier, demandeurs d'asiles, artistes, etc. Chacun des statuts précités fait l'objet d'un traitement légal particulier qui définit la liberté d'action des concernés ainsi que leurs droits et devoirs. Depuis 1985, les changements apportés au code de la nationalité, en facilitant la procédure, ont permis à de nombreux ressortissants de pays de l'Afrique subsaharienne d'accéder à la nationalité belge. Cette tendance qui ne cesse de se confirmer ne peut que contribuer à faire de la Belgique une société de plus en plus multiculturelle.

Cette diversité de la communauté de ressortissants de l'Afrique subsaharienne constitue un obstacle à la vie associative du monde africain en Belgique. Si la démarche de regroupement oblige les ressortissants africains qui veulent se faire reconnaître par les pouvoirs publics à se heurter à la complexité de la structure étatique belge, elle se heurte aussi à nombre de difficultés internes. Constituées généralement en associations de fait, les organisations africaines de Belgique — outre leur fonction indispensable d'entraide, de solidarité et de communication à l'intérieur de la communauté — ont une existence précaire et ne bénéficient que très rarement de subsides publics.

Ces associations sont sujettes à de fréquentes modifications dans leurs structures et à une fréquentation peu assidue de leurs membres.

Les organismes créés en vue de fédérer les associations sont moins sujets à ces difficultés de fonctionnement. Leur participation aux organismes régionaux d'intégration des immigrés montre leur potentiel d'action. Débordant du cadre restreint du territoire national, ils inscrivent leur action à l'échelle internationale, comme dans le cas du Conseil des communautés africaines en Europe et en Belgique. Ce-pendant, les Africains forment un groupe social minorisé, victime de formules stéréotypées qui remontent à la période coloniale. Les compétences et les apports culturels de cette population sont peu ou prou relevés, reconnus et valorisés. L'évolution des formes de son implication socioculturelle et politique est fortement individualisée. L'activité politique de la première génération demeure pour une large part — orientée vers les pays d'origine (c'est notamment le cas des Congolais, des Rwandais et des Burundais). Sa réorientation récente vers la Belgique progresse lentement.

Enfin, l'évolution intergénérationnelle laisse apparaître des comportements différenciés entre la première génération et la seconde qui a davantage le souci de construire son avenir en Belgique et qui manifeste sa volonté de participer à la vie de sa cité et, pour certains, à la vie du pays qui les a vu naître.